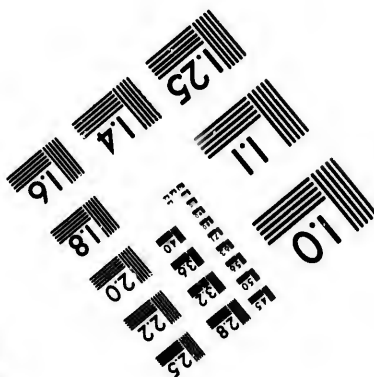
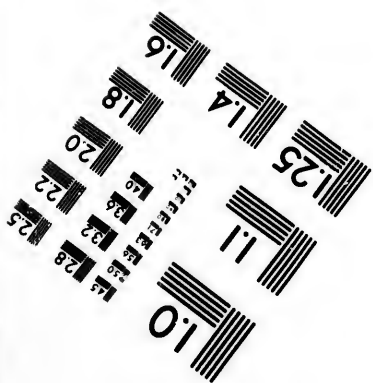
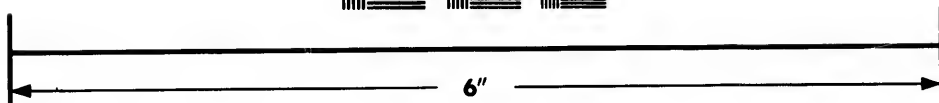
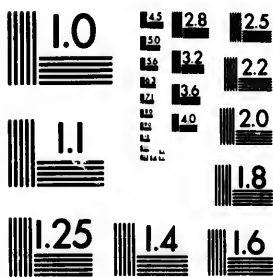


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Can



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: / Irregular pagination : [3]-6, 9-22 p.
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |

The cop
to the g

The ima
possible
of the o
filming

Original
beginning
the last
sion, or
other or
first pag
sion, an
or illust

The last
shall co
TINUED
whiche

Maps, p
differen
entirely
beginning
right an
required
method

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

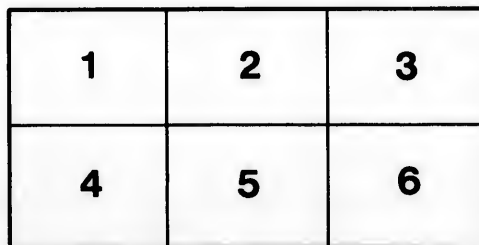
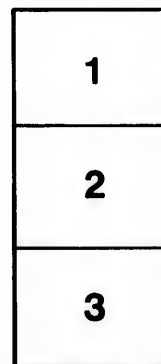
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

aire
détails
ues du
modifier
ger une
filmage

ées

ire

errata
ed to

nt
ne pelure,
çon à



32X

LA c
bre 1
sont l
LAND

L'a
gardé
rait a
sa fig
rides
que c
extér
point
coupa
observ
quille
motio
mène
envire
bénig
colère
d'exp
En gé
inclin
me d'
fait p

Le
et de
au bar

L'a
entend

Apr
part d
géné
posé d

PROCES

DE

FRANÇOIS JALBERT.

LA cour ouvre la séance le mardi 3 septembre 1839, par cette affaire; les juges siégeants sont les honorables GEORGE PYKE, J. R. ROLLAND et SAMUEL GALE.

L'accusé est amené libre et sous la seule garde des connétables. C'est un homme qui paraît avoir plus de 60 ans, sa taille est ordinaire; sa figure prévient d'abord en sa faveur, car les rides et les cheveux blancs ont toujours quelque chose qui commande le respect; puis un extérieur de bonté et de résignation ne permet point de croire que celui qui en est porteur soit coupable d'un crime atroce. Cependant, en observant bien ces traits qui semblent si tranquilles, on y aperçoit, de temps à autre, une motion d'impatience; ces yeux creux, qui promènent des regards doux sur tout ce qui les environne, font disparaître fréquemment cette bénignité pour la remplacer par des regards de colère, qui se cachent, ou plutôt augmentent d'expression, sous des sourcils très saillants. En général, cette tête, presque perpétuellement inclinée sur l'épaule droite, caractérise un homme d'énergie, capable de résolution, entier et fait pour marquer dans l'occasion.

Le prisonnier est assisté de WILLIAM WALKER et de CHARLES MONDELET, écuyers, avocats au barreau de Montréal.

L'accusé questionné sur la manière dont il entend plaider, répond "non coupable."

Après un grand nombre de récusations, de la part du prisonnier et de celle du procureur-général, le jury se trouve définitivement composé de :

1. Etienne Curville,
2. Charles Lenoir dit Rolland,
3. Pascal Lemieux,
4. Edwin Atwater,
5. Simon Lacombe,
6. Elie Desève,
7. Benj. Trudeau,
8. Amable Desautels,
9. Daniel Mc Kercher,
10. George Fraser,
11. Jean Cadoite,
12. John Maybell.

Le jury, placé dans son banc ordinaire, prête le serment d'usage.

C. R. OGDEN, procureur-général, et ANDREW STEWART, solliciteur-général, siégeaient comme officiers en loi de la couronne.

JOSEPH PRATT, JEAN BAPTISTE MAILLET, FRANÇOIS JALBERT, LOUIS L'HUISSIER étaient conjointement assignés comme accusés du même crime. FRANÇOIS JALBERT est le seul présent.

La cause est ouverte du côté de la couronne par ANDREW STEWART, solliciteur-général, qui commence par tracer aux jurés leurs devoirs, au sujet du jugement du prisonnier qui est devant eux; le pouvoir et la dignité de leur important office; l'attention qu'ils doivent apporter à le remplir. Il les invite à se pénétrer de la nécessité d'être guidés par les preuves et les témoignages, laissant de côté tous les récits, les rapports, les histoires, les faits divers qui ont pu être débités sur cette affaire.

Arrivant à la nature de l'accusation, il s'exprime à peu-près ainsi :

Vous devez vous rappeler qu'une division de troupes partit de Sorel, en novembre 1837, pour aller à St. Denis, sous le commandement du colonel Gore. Le lieutenant Weir, du 32^e régiment, reçut ordre de partir de Montréal pour aller à Sorel avec des dépêches pour le colonel. Le 23 novembre, dans la matinée, le lieutenant Weir quitta Montréal pour voyager par terre; le col. Gore voyageait par eau et arriva à Sorel avant le lieutenant Weir. Ce dernier pensait qu'il pourrait atteindre Sorel avant que le colonel n'eût quitté cette place; le colonel Gore cependant marcha ou partit avant l'arrivée du lieutenant Weir; en sorte que lorsque ce dernier arriva à Sorel, il ne trouva plus le colonel.

Le lieutenant, pressé de rejoindre le colonel, engagea un charretier pour le conduire vers les troupes. La route de Sorel à St. Denis, à environ 4 milles de Sorel, s'embrancha en deux chemins, l'un desquels avait été pris par le colonel Gore; mais M. Weir, supposant que le colonel avait pris l'autre chemin, se décida à l'adopter. Par suite, il manqua les troupes et

arriva à St. Denis avant qu'elles ne fussent parvenues jusque là. Il fut conduit de vant le Dr. Nelson, paraissant avoir le commandement là; le Docteur envoya chercher la voiture d'un nommé Mignault et le capitaine Jalbert. Mignault vint avec un waggon et un cheval; les mains de Mr. Weir furent liées avec une courroie. Après qu'ils eurent quitté la maison, le conducteur ôta la courroie de ses mains et la mit autour de son corps, en tenant l'un des bouts. Etant arrivés en face l'église, une conversation eut lieu. Le lieutenant Weir sauta du waggon, il fut frappé et assailli avec un sabre, par l'un de ses surveillans. Le capitaine Jalbert, prisonnier devant vous, était à cheval, avec un sabre à son côté. Il cria à ceux qui avaient la garde de M. Weir de le tuer: *tirez-le, il est déserteur*." Il frappa alors la tête du lieutenant Weir avec son sabre, qui fendit la tête de l'officier, qui, en termes du pays, *écrasa*; les autres suivirent alors son exemple et cet infortuné reçut une foule de blessures qui causèrent sa mort."

Le solliciteur-général explique ensuite la manière le corps fut trouvé, et termine par une nouvelle interpellation au jury de peser toutes les circonstances des témoignages qu'ils vont entendre, pour pouvoir ensuite faire convenablement leur devoir.

10. Dr. CARTER:—J'étais capitaine de milice, en novembre 1837. Je rencontrai le lieutenant Weir, à Sorel, dans la soirée qui précéda la révolte à St. Denis. Il arriva là, à cheval, et demanda où étaient les casernes. J'allai avec lui et il demanda au sergent de garde si son sabre, etc. étaient arrivés. Il fut informé que tout le bagage du 32e était parti. Le lieutenant Weir prit alors une calèche pour le transporter à St. Denis, dans l'espoir d'atteindre le régiment. Je le vis partir. Il était habillé d'un surtout bleu, je crois, et semblait très fatigué; il paraissait surpris que les troupes fussent parties; il allait, j'en suis sûr, dans l'intention de rejoindre les troupes.

Transquestionné:—Les troupes partirent, je crois, vers 7 heures et demie, et le lieutenant Weir se mit en route, dans la calèche, à 9 ou 10 heures. Son habit était d'un extérieur tout militaire, mais il n'avait pas d'armes.

20. ANDRE LAVALLÉE:—Je suis charretier et je vivais à Sorel en novembre 1837. Je me rappelle que, vers cette époque, je fus engagé à conduire une personne à une distance d'environ 3 lieues. La personne était M. Weir, comme je l'appris. Il était habillé en drap foncé et était très pressé d'avancer. Il quitta Sorel à environ 11 heures du soir, et son objet était de rattraper les troupes, qu'il espérait trouver au moulin de Jones, à environ deux lieues de Sorel. Je conduisis le lieutenant Weir à St. Denis, et lorsque nous fûmes à 15 ou 20 arpents de cet endroit, nous fûmes arrêtés par une garde. Nous dîmes que nous allions à Chambly, sur quoi quatre personnes, à cheval, nous conduisirent à la maison du Dr. Wolfred Nelson, dans le village. Le lieutenant Weir fut introduit dans une chambre et je m'assis dans

la cuisine. Je restai là environ une heure et alors je partis pour retourner chez moi. Lorsque je quittai la maison, je vis le Dr. Nelson, le lieutenant Weir et une autre personne à la table du déjeuner.

Transquestionné:—Je compris parfaitement que le lieutenant Weir partait pour rejoindre les troupes. Je parle un peu anglais. Nous ne rencontrâmes aucune personne, jusqu'à ce que nous trouvâmes la garde. Je ne pourrais pas dire que le lieutenant Weir fut un militaire. Quand nous arrivâmes à St. Denis, le Dr. Nelson, avec d'autres, vint à la porte de sa maison et parla à M. Weir d'une manière de gentleman, il le recevait comme tel. Quand je quittai, je vis la table mise pour déjeuner. Le nombre des gens de garde était considérable. Quand nous dîmes que nous allions à Chambly, quatre d'entre eux seulement vinrent avec nous. Personne ne parla. Ils paraissaient être tous armés et je vis que ceux qui vinrent avec nous l'étaient aussi. Ils étaient en nombre dans le village et paraissaient déterminés à faire une défense. Je n'entendis pas dire qu'ils attendaient les troupes; mais, en les observant, il me parut qu'il se préparait quelque chose. Il n'était pas tout-à-fait jour quand je quittai la maison du docteur Nelson. Je revins par la même route, le long de la rive du Richelieu, et je rencontrai beaucoup d'hommes armés, mais pas de troupes.

30. JOHN MASON:—Je suis ingénieur et, en nov. 1837, je demeurais à St. Denis dans l'emploi de M. Deschambault et du Dr. Nelson. Je me rappelle d'un officier, qui fut arrêté une nuit, par les rebelles, je crois que je travaillais à mon ouvrage. Le lendemain matin vers 8 heures, je le vis en waggon, devant la maison du Dr. Nelson, ayant à sa droite Jean Bpte. Maillet, et M. Mignault, le maître de poste et aubergiste, paraissant conduire la voiture. Un autre homme, marchait à une certaine distance en avant. L'officier avait les mains liées par devant. Je vis le prisonnier Jalbert, qui était capitaine de milice. Il était à cheval entre le waggon et la porte du docteur; il avait un sabre nu sur son épaule, ainsi qu'un pistolet qui sortait de son estomac. Le Dr. Nelson donna ordre aux parties de faire toute diligence et de remettre le lieutenant Weir au général Brown. Jalbert éleva sa main, en disant en anglais "*drive on*." Le waggon partit alors et Jalbert l'escorta, comme un officier l'aurait fait. Environ trois quarts d'heures ou peut-être une heure après cela, j'étais à la porte de la distillerie, dans St. Denis, lorsque je vis de nouveau, Jalbert à cheval, avec son sabre toujours nu. Il se rendait au camp, qui était à la maison de madame St. Germain. Le village était alors en confusion, car les troupes approchaient. Jalbert galoppait et continua jusqu'au camp, environ 30 perches plus loin, où étaient beaucoup d'hommes armés. Il dit, en brandissant son sabre: "Je viens de tuer l'officier, voyez-vous son sang." Je vis du sang, je crois, frais sur son sabre. Le Dr. Nelson lui dit: "tu! tu! beta, vous ne savez pas ce que vous

ave
et r
diss
un
trof
dan
J
mai
deu
nis,
del
dit
com
que
étai
doc
cier
seul
j'é
tué
le s
ne f
l'off
le c
tiré
rent
Dr.
la r
rivé
rech
nous
les t
fut l
du c
trou
avo
Le
pou
cha
deh
cont
ave
me
con
le c
sav
nai
j'ai
lett
Ent
me
la m
(Gre
je c
fut
Il y
j'all
corp
reg
c'é
wag
son.
que
tout
je n
par
par
ou

avez fait." Jalbert resta environ une minute et retourna. En repassant devant moi, il brandissait son sabre et disait : "Je viens de tuer un de nos ennemis" ou "mes ennemis." Il trottait en descendant et je ne le vis plus pendant toute cette journée.

Je conduisis une famille le lendemain à la maison d'un nommé Guertin, à 3 milles de là ; deux ou trois jours après l'attaque de St. Denis, je rencontraï Jalbert à environ un mille delà, et je lui demandai d'où il venait ; il me dit : "Je vais chercher des hommes pour le combat." Je dis qu'il n'en avait pas besoin, que le Dr. Nelson avait retraits. Il dit qu'il était satisfait, car il craignait la colère du docteur Nelson, parce qu'il avait tué l'officier. Il me dit ensuite : "Je ne le tuai pas seul, mais je suis le plus à blâmer, parce que j'étais capitaine. Si tous les militaires étaient tués cela irait mieux." Le lieut. Weir fut le seul officier tué dans cette occasion, et je ne fais aucun doute que Jalbert, en parlant de l'officier, faisait allusion à Mr. Weir. Je vis le corps de Mr. Weir, après qu'il eut été retiré de la rivière. Plusieurs jours s'écoulèrent entre le jour où je vis le prisonnier, chez le Dr. Nelson, et celui où l'on retira le corps de la rivière. Le premier jour de la seconde arrivée des troupes à St. Denis, nous fîmes une recherche générale pour trouver le corps, mais nous ne le pûmes. Le colonel Gore était avec les troupes, à St. Denis, pendant ce temps, ce fut lors du retour des troupes, sous les ordres du colonel Gore, à St. Denis, que le corps fut trouvé. La seconde venue des troupes peut avoir été six ou sept jours après la première. Le premier jour, nous cherchâmes partout pour le corps et ne pûmes le trouver ; on chercha dans les caves et les maisons. J'étais en dehors du village, dans la soirée, quand je rencontraï un enfant, dont je ne connais pas le nom, avec une lettre ; je lui demandai où il allait ? il me dit qu'il portait la lettre au 3e. rang de concessions pour quelqu'un dans le village. Je le conduisis à la maison de Mr. Masse, où je savais que vivait le colonel Gore, et je retournai au village. Après la délivrance de cette lettre au colonel Gore, le corps fut trouvé. Entendant dire que le corps était trouvé, je me rendis à l'endroit, et je le vis derrière la maison d'une nommée Ayotte. Le Dr. McGregor et le Major Reid étaient présents, et je crois aussi Mr. Griffin. Je pense que ce fut celui qui me dit de prendre garde au corps. Il y avait beaucoup de monde présent ; mais j'allai chercher de l'eau exprès pour dégeler le corps, en sorte que je n'eus pas le temps de regarder autour de moi. Je suis certain que c'était le corps de l'officier qui était dans le waggon, à la porte de la maison du Dr. Nelson. Je n'étais pas près de la rivière, lorsque le corps fut tiré, ses habits étaient gelés et tout à fait raides. Après avoir ôté les habits, je mis le corps dans un draps. Je le reconnus par ses habits ; je n'aurais pu le reconnaître par la figure. Les blessures que je découvris, ou vis sur lui, étaient d'abord une petite par-

tie de l'oreille droite coupée, je pense ; une blessure au côté droit du corps, trois ou quatre blessures sévères sur le côté du cou ; une blessure de balle, qui entra dans la machoire droite et traversait le corps, une balle à l'épaule gauche, que, comme je lavais le corps, le Dr. McGregor, retira avec son canif ; le doigt du milieu de la main gauche fendu par le milieu, ce qui doit avoir été fait avec un instrument tranchant ; la main gauche taillée du poignet du bout des doigts ; je ne puis dire comment cela put être fait. Il avait plusieurs autres blessures, sur la tête, qui doivent avoir été très fortes. Le prisonnier, dans chaque occasion où je le vis, parut être sobre et dans son bon sens. Le sabre du prisonnier était une arme très lourde, semblable aux sabres d'artillerie. Il me parut être un vieux sabre français lourd. Le prisonnier vint à la distillerie pour aiguiser son sabre.

Transquestionné par le conseil du prisonnier :
— J'ai été conduit devant un Magistrat, ce printemps, pour faire un affidavit des faits, mais jamais avant. Je fus requis de parler de ce que je savais par Mr. McCord ; la première fois que je le vis fut à Montréal, dans la prison, où j'étais confiné comme criminel ; je fus arrêté en Mars dernier, à St. Denis, au nord ; je ne sais pas qui m'arrêta ; je ne fus jamais arrêté sous accusation de haute trahison ; ce fut le Major McCord qui vint à moi, il me demanda si je connaissais quelque chose du meurtre du lieut. Weir ; je lui dis que je ne désirerais avoir rien à faire avec le procès, qu'il y en avait assez pour convaincre Jalbert. J'étais dans l'emploi du Dr. Nelson, lorsque les troupes arrivèrent, le village de St. Denis était armé ; je ne puis dire que tout le pays, mais un grand nombre de gens étaient au camp de St. Denis. Je compris que le Dr. Nelson, était commandant ; il exerçait un commandement ; j'entendis dire quelque temps avant, que le prisonnier avait abattu son mâ, comme capitaine de milice et pris sa commission, comme capitaine des rebelles, sous le Dr. Nelson. J'entendis dire cela seulement. Les rebelles montaient et descendaient le village avec armes et le Dr. Nelson et le prisonnier à leur tête. Je ne sais pas qui me dit qu'un officier avait été fait prisonnier, mais ils dirent que c'était un militaire ; il avait été pris sur la route de Sorel à St. Denis.

Le prisonnier paraissait être respecté par tout le monde là ; je ne sais pas si le Dr. Nelson lui donna un poste important dans l'armée rebelle ou non ; ce matin là ; il avait été dit que les troupes avançaient avant que je vins à la porte ; j'entendis dire la même chose tous les matins : des corps armés allèrent de St. Denis dans la direction de Sorel, et firent ainsi plusieurs matins avant. Le prisonnier n'était pas dans l'habitude de paraître à cheval, avec un sabre à son côté. Je n'entendis point dire que le prisonnier eut une nomination de major ce matin là. Je ne courus pas après les gens, j'avais mon ouvrage à suivre. Je pense qu'il était environ 10 heures, lorsque j'entendis le bruit de

la bataille. Il y avait beaucoup de personnes présentes, lorsque le waggon partit ; le prisonnier était le seul homme à cheval dans cette foule ; ce fut lui qui dit "drive-on." Je restai une minute à la porte de la maison du Dr. Nelson, jusqu'à ce que la voiture s'arrêta à la maison Guérout à environ 50 ou 60 perches de distance, et une autre personne monta ; je vis le waggon aller en avant après cela, et quand le waggon partit je rentrai et ne tins conversation avec personne. Je reconnus un nommé Paul Phaneuf, à la porte du Dr. Nelson. Je me rappelle que Phaneuf était à environ 40 ou 50 perches derrière le waggon. Je supposai que l'officier était placé dans la garde du prisonnier, J'Albert, et qu'il était à cheval pour l'accompagner à St. Charles. Je ne me rappelle pas de l'avoir vu brandir son sabre à la tête de sa compagnie. Lorsque le prisonnier parut revenir de St. Charles, il passa et alla à la maison de Madame St. Germain, où un grand nombre de gens étaient assemblés dans la maison de pierre ; j'étais à la porte de la distillerie ; la maison de Madame St. Germain est immédiatement après la distillerie ; nombre de personnes doivent avoir entendu le prisonnier ; le docteur Nelson est la seule personne que je vis s'avancer vers le prisonnier dans ce moment. Le prisonnier tourna son cheval, passa à travers la porte, attacha son cheval à un poteau et entra dans la maison. Le Dr. Nelson resta à St. Denis deux jours après la bataille. Je vis le prisonnier deux ou trois jours après ; je ne sais pas si le prisonnier quitta St. Denis avant ou après le Dr. Nelson. Ce fut le prisonnier et le fils du Dr. Nelson qui vinrent, dans la distillerie, pour aiguiser leurs sabres. Le prisonnier repassa le sabre qu'il avait dans la main le 23 novembre. Dans la prison de Montréal, je fus enfermé avec le prisonnier, dans la même cellule, pendant dix jours. Je n'eus jamais aucune dispute ou querelle avec lui. Un soir, il y eut quelque bruit dans la prison, que le prisonnier m'accusa d'avoir fait auprès du shérif et du géolier ; le prisonnier se plaignit de perdre son repos ; je dis que s'il eut pensée autant à perdre son repos quand il assassina M. Weir, il ne serait pas où il était. Je m'exprimais fréquemment en français. Je ne dis jamais en français "si je ne le fais pas pendre (parlant du prisonnier) ou ne sois pas cause qu'il soit pendu, ce ne sera pas ma faute," je ne dis jamais semblable chose. Je fus arrêté à St. Lin, et mis dans la prison de Montréal ; St. Lin est à environ 45 milles de Montréal ; je restai 10 mois à St. Lin avant que je fusse arrêté. Je revins avec les troupes, dans le bateau à vapeur de Sorel. J'ai visité St. Denis depuis cela.

Question—Futes-vous jamais accusé d'un délit criminel ?

Réponse—Oui !

Question—Quel fut ce délit ?

Réponse—Je fus arrêté pour avoir volé un cheval, que je pris de M. Deschambault (j'étais alors, ou j'avais été dans son emploi) pour ramener le corps de M. Weir ou nous pussions

le remettre ailleurs ; je remis ce cheval au gouvernement ; je prouvai tout cela à la satisfaction des magistrats ; si j'avais pris le cheval on ne l'aurait pas perdu, car la maison Deschambault et Nelson me devait plus de £50.

Question—Ne futes-vous jamais accusé de haute-trahison ?

Réponse—Non ; je pense que non, car je portai les soldats blessés sur mon dos et retirai ma chemise pour leur donner.

Le procureur général ici annonce que le témoin n'a pas été amené devant la Cour pour aucun délit criminel qui soit à sa connaissance.

Le Témoin—Je fus arrêté sur une accusation de vol de deux moutons, que je prouvai avoir achetés d'un habitant, sur le marché, et je fus admis à caution. Le corps de M. Weir fut trouvé à 4 ou 5 arpens d'ou le meurtre avait été commis ; à l'endroit ; ou il fut commis, la boue, dans un trou qui était sur la route, était plein de sang ; peu de temps après que le lieutenant Weir fut parti j'entendis tirer, non pas tandis que le prisonnier était absent. Le peuple était armé de fusils, faux, etc.

ANNE MITCHELL.—Je suis la femme de John Mason dernier témoin ; je n'ai pas été en Cour durant le procès. Je réside dans le faubourg de Québec. Je demeurais à St. Denis, en novembre 1837, et j'y étais le 23 de ce mois. Je me rappelle le temps où le Dr. Nelson et d'autres prirent possession de la maison de Madame St. Germain, pour s'opposer aux troupes ; j'étais dans ma propre maison ; mon mari John Mason, était parti de la distillerie, et comme je sortais pour traire les vaches, il me cria de prendre les enfans ; je lui demandai ce que je ferais avec eux ; dans ce moment le prisonnier avançait à cheval avec son sabre tiré ; je n'entends pas le français, mais je l'entendis dire les mots "officier, officier," et il brandissait son sabre ; j'étais assez près de mon mari pour l'entendre dire de se retirer du chemin de crainte des balles. Je suis certain que c'était le prisonnier que je vis ; je ne vis plus d'avantage.

Transquestionné—La première fois que je vis le prisonnier, en face de chez le Dr. Nelson, était à 6 ou 7 heures, à cheval ; quand le prisonnier revint ce fut peu de temps avant que le feu n'eut commencé. J'étais très alarmée ; je ne sais pas d'ou le prisonnier venait.

PIERRE GUERTIN.—J'arrivai à St. Denis le 23 novembre 1837 ; le matin environ à 5 ou 6 heures. Le prisonnier me commanda de garder l'officier, le lieutenant Weir, chez le Dr. Nelson ; je fus commandé par le Dr. Nelson et le prisonnier de garder l'officier ; par suite je restai là jusqu'à environ 8 heures, le lieutenant Weir étant sous ma garde. Je ne vis pas le prisonnier depuis 5 ou 6 heures du matin jusqu'au moment où je reçus ordre du Dr. Nelson de mener le lieutenant Weir à St. Charles. Le prisonnier était armé d'un sabre ou d'une bayonnette. Je quittai de chez le Dr. Nelson environ à 8 heures ou 8 heures et demie. Il y avait là un grand nombre de personnes ; je ne sais point et ne puis dire si le prisonnier était là

ce cheval au
celà à la satis-
avais pris le
car la maison
avait plus de

mais accusé de

on, car je por-
s et retirai ma

nce que le té-
la Cour pour
connaissance.
ne accusation
prouvai avoir
ché, et je fus
M. Weir fut
meurtre avait
commis, la
route, était
que le lieu.
pas tandis
peuple était

me de John
été en Cour
faubourg de
en novembre
ois. Je me
et d'autres
Madame St.
pes; j'étais
John Mason,
ne je sortais
le prendre
ferais avec
avançait à
ends pas le
mots "offi-
cembre; j'é-
l'entendre
rainte des
le prison-
antage.

is que je
Dr. Nel-
quand le
avant que
alarmée;

Denis le
à 5 ou 6
de garder
Nelson; je
le prison-
je restai
eutenant
as le pri-
jusqu'au
Nelson de
Le pri-
bayon-
son en-
e. Il y
s; je ne
r était là

avant. Il y avait beaucoup d'habitans autour, et je les engageai à se retirer, car j'étais effrayé que quelques uns des soldats ne survinssent et ne vissent le corps. Le Dr. McGregor, prit la garde du corps et je me retirai, car j'étais très affecté; je ne vis pas la montre, dans ce moment, mais on me dit qu'elle avait été trouvée sur son corps. La cour de Madame Ayotte, qui paraît être une cour à tan, s'étend aux bords de la rivière. Ce ne fut que par pure chance que nous trouvâmes le corps, car il y avait eu une croute de glace sur la rivière, pendant quatre jours avant.

MARIE LOUISE L'HUSSIER, veuve d'ALEXIS AYOTTE :—Je demeurais à St. Denis, en Novembre dernier, 1837; je quittai ma maison, à environ 9 heures, le 23 Novembre, et allai dans les concessions; ma maison est directement en front de celle de Mr. Bourdages; de ma maison, à travers la cour, qui est une cour de tannerie, il y a environ 40 à 50 pieds au bord de la rivière; j'entendis du bruit devant ma maison, à environ 8 heures et demie du matin, et ma fille ainsi que moi allâmes sur la porte; je ne puis dire qui de nous ouvrit la porte; je vis un waggon devant ma maison, je ne vis personne dans le waggon; je vis quelque chose parmi les roues; je vis une personne se lever, un étranger; le prisonnier était là; Maillet et Pratt étaient là; je les vis tous les trois; j'étais très effrayée; je ne vis pas aucunes blessures; il paraissait être une personne dans le trouble; le prisonnier était à cheval; je ne sais pas s'il avait quelque chose dans ses mains; je n'entendis pas le bruit d'un fusil tandis que j'étais là; je vis l'un des trois frapper, je ne sais lequel, ni avec quoi; après le coup de Pratt, l'officier se leva, il ne tomba pas du premier coup donné par Pratt, car il était embarrassé dans les roues; l'officier parla anglais; je ne sais si c'est en suppliant ou non; je quittai immédiatement la maison; quand je quittai la maison, je pense que l'officier n'était pas mort; je ne sais si le prisonnier avait quelque chose dans ses mains ou non; je ne remarquai pas les cheveux ou l'habillement de l'officier; je ne revins pas à ma maison jusqu'après que le corps fut trouvé; quand je vis Pratt frapper, je suis dire positivement que le prisonnier était présent; je ne vis jamais le corps.

Transquestionné :—J'ai 57 ans; j'étais très effrayée; je ne puis dire combien de temps je restai là; je ne vis pas le prisonnier frapper; je quittai ma maison par peur; je ne puis dire qu'il y eut beaucoup de monde dans la rue; j'étais si alarmée, que je ne pus voir tout ce qui eut lieu; je dis ce que j'ai vu; je ne puis dire combien de coups Pratt donna; je ne vis pas Mignault; je vis Maillet.

LOUISE AYOTTE :—Je vivais à St. Denis en novembre 1837 avec ma mère, le dernier témoin. Le matin des troubles à St. Denis je ne sortis pas de la maison, qui était près de celle de M. Bourdages, jusqu'à ce que j'allai dehors avec ma mère; il n'y a pas une grande distance de notre maison au bord de la rivière. Vers 8 heures, je vis un waggon avec l'officier

dedans, un peu loin de nous, à deux ou trois acres de distance; je ne connais pas les personnes qui étaient présentes; j'ai fait une déclaration devant MM. Jones et Crebassa; je vis Jean Baptiste Maillet; je ne me rappelle pas d'avoir vu François Mignault. J'entendis dire que c'était un officier qui était dans le waggon; je vis le prisonnier arriver, il vint à cheval; je ne puis dire ce qu'il y avait dans ses mains; ma vue est aussi bonne que celle de ma mère; je vis là Joseph Pratt, le boulangier; je vis l'officier, le prisonnier, Joseph Pratt et Jean Baptiste Maillet; je ne vis pas l'officier sortir du waggon; je n'entendis pas le bruit d'un coup de fusil; je ne vis pas l'officier sur la terre; je ne vis pas le waggon arriver, je vis l'officier dans le waggon, à une distance de trois acres; je vis Pratt, Maillet et le prisonnier avec le waggon, venant de la direction de chez le Dr. Nelson, allant vers St. Charles; je ne pus voir si ses mains étaient liées; je n'eus jamais aucune conversation relativement au témoignage à être donné par moi dans cette cause; ayant examiné la déclaration qui m'est maintenant montrée, prise devant M. Crebassa, je déclare que la signature au bas est ma signature.

Transquestionnée :—Ma mère et moi sortiront immédiatement après; le waggon s'arrêta à environ un arpent de notre maison; les maisons de M. Bourdages et de M. Masse, sont à environ trois acres l'une de l'autre; quand je vis le waggon arriver, il était à environ deux ou trois acres de distance de moi; ma mère était avec moi; nous sortîmes de la porte ensemble; ma mère était effrayée autant que j'étais, et peut-être plus, étant plus âgée; la peur fut la cause que nous quittâmes la maison; nous primes la route qui conduit vers les concessions aussi loin que nous pûmes, cette route est éloignée de notre maison d'environ un acre; il fut rapporté et nous entendîmes dire ce matin là qu'un officier des troupes de sa majesté avait été fait prisonnier, sur sa route de Chambly, avec des dépêches, et que les troupes arrivaient à St. Denis; tout le village était alarmé; quelque temps après j'entendis tirer; je n'entendis pas tirer quand le waggon s'arrêta; c'était parce que nous entendîmes dire que les troupes venaient que nous étions effrayées.

La cour ici s'ajourna jusqu'au lendemain, mercredi, le jury restant sous la garde du shériff.

Séance du 4 septembre 1839.

FRANÇOIS MARCELEAU DIT LAJOIE :—J'ai toujours vécu à St. Denis; en novembre 1837, le jour où les troupes y arrivèrent pour la première fois, je vis un officier dans un waggon, en face la porte de la maison du Dr. Nelson, au pied de la galerie, j'étais sur la galerie, au moment, où j'entendis le rapport que l'officier avait été tué; je peux bien n'avoir pas entendu tout; mais j'entendis dire qu'il avait été tué près la maison de M. Bourdages, en face la porte de Cadieux; je n'allai pas de suite à la place; je passai là le même jour et

je vis du sang sur la terre ; il pouvait être 8 heures ou 8 heures et demie, quand je vis le waggon à la maison du Dr. Nelson ; il pouvait être 9 heures ou 9 heures et demi, quand je vis le sang sur la terre ; il y avait une trace sur la terre, comme si un corps eut été traîné là ; la trace paraissait aller vers la rivière ; la trace conduisait vers la partie de derrière de la maison Ayotte ; les maisons Cadioux et Ayotte sont en face l'une de l'autre ; cela paraissait comme si l'homme avait été tué en face Cadioux, et traîné derrière Ayotte. Je vis le prisonnier ; je le vis le même matin que je vis le waggon dans le village en face de chez le Dr. Nelson, à cheval, avec son sabre tiré dans sa main ; il me parût être taché de quelque chose qui me sembla être du sang, mais je ne suis pas sûr, car il passa vite sur son cheval, il trotta quand il passa et allait vers l'autre bout du village ; il allait dans la direction de la maison de madame St. Germain ; je savais dans ce moment que l'officier avait été tué. Ce fut moi qui informai M. Hubert, qui est présent, où le corps était. Ce fut peu de temps après que j'entendis dire que l'officier avait été tué, que je vis le prisonnier passer, et ce fut après que je passai sur la place de l'action ; le prisonnier venait de la direction de la maison Ayotte ; il pouvait s'être écoulé une demi heure ou trois quarts d'heure, depuis que l'officier était parti, quand le prisonnier passa ; il tenait son sabre nu sur l'épaule.

Transquestionné.—Au moment où le prisonnier passa devant la maison du Dr. Nelson, la bataille commençait ; je ne puis dire si le prisonnier avait aucun poste ou non ; quand il passa avec son sabre dans sa main, il avait l'air d'un homme allant au combat ; s'il en est ainsi, il n'y avait rien d'extraordinaire qu'il eut son sabre nu dans sa main ; il allait vers la direction de la bataille. J'étais sur la galerie du Dr. Nelson, quand le prisonnier passa au trot, il pouvait être 8 heures et demi à 9 heures ; il y avait un grand nombre de gens, dans St. Denis ; il existait une grande alarme dans le village ; ils étaient assemblés à la maison de madame St. Germain ; ce qui occupa mon attention fut l'attente et l'attaque des troupes ; je ne vis pas les troupes dans ce moment ; je savais qu'elles n'étaient pas loin ; le prisonnier avait un moyen sabre ; je ne vis pas le fourreau ; je ne savais pas si c'était du sang ou de la rouille qui était sur le sabre, je ne le vis jamais avant ; quand je vis le prisonnier à la porte, il n'avait rien dans ses mains ; je ne vis pas son sabre ; il y avait plusieurs personnes à cheval. J'ai mentionné les maisons Ayotte et Cadioux, mais je ne sais pas s'il fut tué là ou non. Les troupes arrivèrent environ une heure ou une heure et demie, après que le prisonnier passa pour aller vers la maison de madame St. Germain. Je ne vis jamais le sabre du prisonnier avant ce temps. J'étais présent quand l'officier partit de chez le Dr. Nelson, dans le waggon ; Mignault, Maillet, et un autre partirent avec lui ; je ne vis pas le prisonnier là, à ce temps ; s'il avait été là je pense que je

l'eusse vu. Je vis le prisonnier passer à 8 heures ou 8 heures et demie, dans la direction de madame St. Germain ; je ne le vis pas retourner ; je ne sais pas s'il s'arrêta, je ne le vis pas après : je montai le village après que le prisonnier eut passé ; à mon retour je rencontrai Mignault, qui me dit qu'un homme avait été tué, un officier ; je le rencontrai au haut du village, sur cette occasion, je vis le sang.

TOUSSAINT FRANÇOIS MIGNAULT:—Je demeure à St. Denis et suis né dans cette place ; j'y ai été député-maître de poste durant les dernières 15 années, et pendant le même temps j'y ai tenu une maison publique. J'ai connu le prisonnier depuis très longtemps. Je sais qu'un officier de la ligne arriva à St. Denis dans la nuit précédente le 32 novembre 1837. Je sortais de ma maison le matin vers 8 heures, quand je rencontrai le sergent Maillet et quatre soldats de milice. Maillet me dit qu'il venait au nom du Dr. Nelson pour me demander d'aller chez lui, à l'effet de conduire un prisonnier à St. Charles. Comme je désirais me tenir neutre, je leur dis que je n'avais pas de waggon ; ils répondirent qu'ils s'en étaient déjà procuré un. J'allai alors avec eux, et trouvai le waggon à la porte de la maison du Dr. Nelson. Je ne vis pas l'officier alors ; mais je vis le Dr. Nelson, qui, après les compliments ordinaires du jour, dit que j'étais le plus capable de conduire l'officier à St. Charles. Nous entrâmes dans la chambre ; il y avait un certain nombre de personnes ; je demandai au Dr. Nelson, si le prisonnier était armé, car je n'avais pas même un canif sur moi. Je ne fis pas attention à la grosseur de M. Weir ; je pense que ses cheveux étaient clairs, tournant sur le roux ; je pense qu'il avait une redingote bleue ou jaquette ; mais, comme nous allions partir, je l'aidai à mettre une grande redingote de *fleshing* ou quelque chose de semblable. Je restai environ 10 minutes chez le Dr. Nelson ; je n'avais aucun ordre directe à l'égard de l'officier, probablement le sergent les avait, mais je ne savais rien là-dessus. Je montai dans le waggon pour le conduire à St. Charles ; j'étais à la droite, l'officier sur la gauche, à côté de moi, et le sergent Maillet et Guertin, avec un fusil derrière. Nous n'avions été qu'à une courte distance, quand, comme la route était mauvaise, nous dîmes à Guertin de descendre, ce qu'il fit. L'officier avait donné, ce que je compris être sa parole d'honneur, de ne pas s'échapper. Nous continuâmes alors la route. M'apercevant que les mains de l'officier paraissaient être bleues, je déliai la courroie qui les tenait, et lui donnai mes mittaines, l'assurant en même temps qu'il était sous ma protection et qu'aucune insulte ne lui serait faite. Je lui parlai en français et quelques mots en anglais, mais je n'obtins aucune réponse.

Après avoir détaché ses mains de la courroie, le sergent l'avait attachée au corps de Mr. Weir, et en avait roulé le bout à son bras. Quand nous fûmes à environ un quart d'acre au delà de l'église, le waggon marchant lentement, Mr. Weir sauta dehors, et

tomba sur les roues du waggon, par suite de ce que Maillet tenait en haut la courroie. Maillet, qui avait un vieux sabre de lame française qui avait environ un pied et demi ou deux pieds de long, frappa deux ou trois coups, que ce soit avec le coupant ou non, je ne le sais pas ; je pense qu'il peut avoir frappé les roues du waggon avec le coupant, et que le sabre se cassa. Je ne vis aucune blessure à l'officier ; je pense qu'il coupa le collet de son surtout. Je ne pense pas qu'il infligea aucune blessure sérieuse, il peut l'avoir frappé trois ou quatre fois, quand il sauta. J'étais tout à fait troublé dans le moment, le waggon allait toujours et je puis avoir été à 40 ou 50 pas de l'officier, qui avait avancé un peu du côté des troupes. Quand nous partîmes, les troupes, la cavalerie étaient à 12 ou 13 acres du village. Quand Mr. Weir sortit du waggon, il dit à Maillet : "*Let me see the troops,*" laissez-moi voir les troupes ? Maillet refusa, Maillet criait pour assistance. Après que j'eus arrêté le cheval, je sautai à terre, et retournai où l'officier était. Je vis Joseph Pratt l'écharpant avec l'un de ces sabres appelés sabres de cavalerie. Je pense qu'il doit lui avoir donné 10 ou 12 coups, car il était très sillonné. Je repoussai Pratt en arrière ; l'officier était alors sur ses mains. Je le levai, trois de ses doigts étaient abattus, d'une main, et sa tête était fendue ; je vis Pratt le frapper comme j'arrivais ; il recut plusieurs coups, je ne puis dire combien ; il était terriblement abimé et entouré de gens ; je ne vis aucun coup infligé par Maillet, tandis que j'étais dans le waggon, la foule étant trop grande pour voir au travers ; je percai la foule et alors je vis que c'était Pratt qui frappait ; le prisonnier n'était pas arrivé, quand je vis l'officier sur ses mains ; je lui parlai en mauvais anglais : "*What you do, what you do? I promise give you my protection. I can't help it ; I believe somebody shot you in a minute ;*" voulant dire : "que faites-vous ? je vous promets ma protection. Je ne puis vous secourir ; je pense que quelqu'un vous fusillera immédiatement ;" quand je repoussai Pratt et finissais de parler, plusieurs personnes dirent, "Il faut l'achever !" l'homme était mourant, et c'était dans la vue de l'achever ; quand le prisonnier arriva, il avait un sabre à son côté et un pistolet sur le côté de sa selle ; il est probable qu'il vint là pour le finir ; le prisonnier était l'un de ceux qui criaient *achevez-le, achève-le !* Il pouvait être à 10 pieds de l'officier ; il était à cheval, et ne pouvait venir dans la foule ; je n'entendis pas dire au prisonnier : *tirez-le, tirez-le !* le prisonnier dit : *achevez-le, achève-le !* Je pense, je n'ai aucun doute qu'il dit cela ; comme on criait, Louis l'Hussier arriva avec un fusil il coucha l'officier en joue, le fusil rata trois fois ; l'Hussier alla dans la maison, s'écriant qu'il y avait quelque chose à son fusil ; quelqu'un arriva avec un pistolet, je pense que ce fut le même homme, l'Hussier ; le monde insistait pour que je le finisse ;

je dis "que j'étais son gardien, et que je lui avais promis ma protection, et que j'avais juré de ne pas tremper mes mains dans le sang d'une créature humaine." Ils dirent : "Si vous ne voulez pas le faire, laissez-nous faire le mieux que nous pourrons ;" je me retirai alors, pour retourner dans ma maison ; à mon retour, je pensai l'homme mort et que je devrais retirer le corps de la route ; j'étais très agité, mais non de manière à ce que je ne pusse dire ceux que j'ai vu ; je n'entendis pas le pistolet. A mon retour pour prendre le corps, je vis Pratt frappant l'officier, le sang dégoutait de son col ; je lui dis alors : "Puisque vous avez été assez barbare pour tuer l'homme, vous devriez être assez charitable pour retirer le corps de la route, et pour m'aider à le faire." Je levai le corps sous les bras, Maillet le prit par les pieds et nous le tirâmes entre les maisons de Ayotte et d'une autre personne. Le sabre du prisonnier n'était pas tiré quand il arriva ; je ne pris pas garde à lui après qu'il eut dit, *achevez-le, achève-le ?* J'étais dans la foule, je désirais mettre l'officier dans le waggon, et j'aurais pris sa garde ; je m'efforçai de faire cela ; ce que j'ai dit, vous l'apprendrez d'autres ; mon dos était tourné au prisonnier, comme mon attention était fixée sur l'officier ; c'était parce que j'étais menacé que je m'en allai. Je ne puis dire ce que le prisonnier fit après que je fus parti, ou ce qui eut lieu. Je connais Lajoie, de St. Denis ; je n'eus aucune conversation avec lui.

Transquestion :—Il pouvait être 8 heures et demi, quand je vis l'officier chez le Dr. Nelson ; je levai, dans la salle à manger, sur la droite. Je me rappelle ce que le Dr. Nelson dit ? il dit que j'étais l'homme convenable pour conduire l'officier à St. Charles. Le Dr. Nelson dit à tout le monde, dans la maison de le traiter comme un gentilhomme, ce qui fut fait. Je demandai au Dr. Nelson quel rang il tenait dans l'armée ; il me dit qu'il était le lieutenant Weir ; ma demande à l'officier du rang qu'il avait était pour savoir comment le traiter ; il dit, je pense qu'il était du 32^e régiment, et me dit ce le traiter comme un gentilhomme ; il fut traité avec respect ; le Dr. Nelson quitta la maison, et le même respect lui fut prodigué. Je demandai au Dr. Kimber de lui parler en anglais, pour dissiper sa solitude ; la table était mise avant que j'arrivai ; M. Weir déjeuna là avec le Dr. Nelson et un autre personne, je pense. Je ne connais pas quel rang le prisonnier tenait ; il était commandant ; je ne le vis pas chez le Dr. Nelson ce matin là ; s'il y avait été j'aurais dû le voir. La maison du Dr. Nelson n'est pas très grande, 40 pieds ou environ. Il n'y avait aucune personne derrière le waggon, quand il partit. J'entendis le bruit du feu, 15 ou 30 acres plus bas ; je savais que le prisonnier devait avoir quelque commandement, parce que qui avait été rapporté de la bataille, qui allait avoir lieu. Quand le Dr. Nelson sortit, l'officier eut ses mains liées ; j'appercus que ses mains étaient colorées par le froid, elles

pouvaient avoir été liées plus serrées, dans une chambre chaude, que dans un lieu froid ; voyant cela, je le défilai, lui donnai mes gants et l'aidai à les mettre ; Maillet dit : " Je pense que vous êtes un peu trop tendre pour conduire cet homme," et attacha la courroie autour du corps de l'officier ; je pense qu'il peut avoir observé la courroie, liée autour de lui en devant, mais non derrière ; Maillet tenait la courroie dans sa main derrière ; pas une parole d'insulte ne lui fut offerte. Je lui parlai en français et en anglais, mais n'obtint aucune réponse ; je tentai de lui dire qu'il serait conduit à St. Charles sauf ; je dis " *me give you my protection.*" Je pense qu'il doit m'avoir entendu ; Maillet ne s'opposa pas à cela ; il doit m'avoir entendu. Aussitôt que nous sortîmes de la maison, nous entendîmes tirer ; l'officier peut l'avoir entendu aussi bien que nous, et je suppose, par ce qu'il dit, qu'il l'avait entendu, car il dit qu'il désirait voir les soldats." Maillet répliqua : "non, vous avez assez de temps" nous passions alors devant chez M. Bourdages quand l'officier se leva comme un éclair du côté de moi ; il avait donné sa parole, comme je le compris, de rester tranquille ; je ne suis pas sûr qu'il la donna, je pense qu'il dit : " *not go*" ou quelque chose de semblable ; quand il sauta en bas, Maillet tenait la courroie ; le waggon était un waggon ordinaire, environ 3 pieds et demi de haut ; le bout de la courroie peut avoir eu environ 3 pieds de long ; Maillet, tenant en l'air l'officier tomba sur ses genoux, je pense qu'il n'avait pas aperçu que Maillet, tenait le bout de la courroie ; Maillet sauta en bas, et je restai dans le waggon, je tournai ma tête en arrière, l'officier courait l'officier et le waggon étaient à une distance de 40 à 50 pieds l'un de l'autre ; Maillet commença à frapper avant qu'il ne sauta pour joindre l'officier, et frappa après qu'il fut en bas ; quand j'arrivai dans la foule, Pratt frappait ; le prisonnier n'était pas là, quand Maillet et Pratt frappaient ; quand il arriva, il pouvait avoir reçu 15 ou 20 coups ; sa tête était fendue en rales et trois doigts étaient coupés ; dans ce temps il était sur ses genoux et ses mains, et le sang coulait de sa tête en ruisseaux, il était baigné de sang ; je pense qu'il ne pouvait pas en revenir ; les gens étaient animés, agités et effrayés : il y avait un rapport, dans la haute partie du village, que les troupes étaient arrivées dans la partie basse ; quand j'arrivai d'abord, la foule n'était pas très grande ; lorsque l'officier courut, la foule s'amassa ; il y avait une grande foule entre le prisonnier et l'officier ; je pense qu'il était presque mort ; il paraissait souffrir beaucoup, je pense qu'il devait être tout à fait fini, quand je quittai ; il est possible qu'une personne puisse l'avoir fini, par motif de compassion, mais je ne l'aurais pas fait ; le tumulte était incessant quand le prisonnier arriva ; les gens étaient furieux ; dans mon opinion, quand il arriva, une mort immédiate était désirable ; par la conduite de l'officier, dans ce temps, il était impossible de l'empêcher ; j'essayai, mais je

ne pus réussir ; le prisonnier ne survécut que peu de temps ; je n'entendis tirer aucun pistolet ; on peut avoir tiré quand j'arrêtai le waggon ; j'ai connu le prisonnier depuis 30 à 40 ans ; il a toujours porté un bon caractère et celui d'un honnête homme ; il a été plusieurs années capitaine de milice ; il a été marguillier et syndic, qui sont élus à la majorité des voix ; dans la guerre de 1813, il était sur la frontière, je me rappelle que le prisonnier y était, et je l'ai toujours connu comme un brave homme ; les hommes braves sont généralement humains ; l'excitation était si grande, dans le moment du meurtre que je pense que si j'avais interposé mon autorité et fait usage de mes plus grands efforts, ils auraient été fatals à moi-même. Je n'entendis pas les mots : " *tirez-le, tirez-le !*"

Transquestionné par la Cour :—Le 23 novembre, le prisonnier n'était pas au service de Sa Majesté. Les mains de l'officier n'étaient pas liées, quand le Dr. Nelson sortit de la maison ; je ne sais par quels ordres elles furent liées, quand je quittai de chez le Dr. Nelson ; j'entendis le bruit de quelques coups de fusils, à une distance de 15 à 20 acres ; le tocsin sonnait ; mon impression fut que c'était l'avant-garde qui tirait.

ELMIRE PLANTE, réappelée :—Je ne vis pas le pistolet faire feu ; je vis le fusil ; Louis L'Huissier tira sur l'officier et l'abattit ; l'officier était mourant sur la terre ; je pense qu'il peut l'avoir achevé, car il tirait dans ce dessein. Je ne sais pas depuis combien de temps l'officier était à terre, quand L'Huissier tira ; peu de temps avant que L'Huissier tira, l'officier remua. Je ne sais pas combien de temps je fus à la fenêtre ; je n'y fus pas très longtemps ; après que j'eus dit mes prières, je retournai à la fenêtre. Quand L'Huissier tira, il n'y avait personne présent que lui-même ; il y avait quelques personnes à distance ; je ne vis pas le prisonnier là dans cet instant. La croisée par où je regardais était une fenêtre de grenier, en face de la route.

JEAN BAPTISTE CADIEUX, de St. Denis :—J'ai vécu à St. Denis pendant 76 ans, quoique je ne sois pas natif de cette place. J'étais capitaine de milice. Je n'ai pas de maison à moi là. Je me rappelle qu'en novembre 1837, les troupes vinrent à St. Denis ; quoique vieux et que la mémoire puisse me manquer quelques fois, je me rappelle cela. Je me rappelle la première fois que les troupes vinrent là ; un officier arriva la nuit d'avant, et le malheur arriva le jour suivant ; il me fut nommé comme étant le lieut. Weir. La première fois que je le vis, il était sous le waggon, et des gens le traînaient dans la boue ; je pense que c'était à environ huit heures du matin ; l'officier avait une courroie ou une corde autour du corps ; je ne puis dire lequel des deux ; ses mains n'étaient pas liées ; quand je le vis, il me parut comme s'il avait été traîné environ 60 pieds avec le waggon. Je m'écriai : " *Voilà un pauvre homme qui est tombé du waggon, et ils le traînent,*" mais je m'étais trompé, il

avait sauté du waggon. Mignault tenait la corde, et François Maillet était en waggon. Je connais Pratt, car nous vivions dans la même maison. Quand ils s'arrêtèrent, un grand nombre de personnes s'assemblèrent autour de l'officier; Maillet fut le premier qui le frappa avec un sabre ou avec un couteau de chasse, et il cassa son arme. Ils appelèrent Pratt, qui était un vieillard, sur sa galerie; il sortit et lui donna plusieurs coups. Je vis le prisonnier arriver, à cheval, vers l'endroit où l'officier était; il avait un sabre à son côté; il arriva, tira son sabre, et, en ma présence, lui en donna un coup sur la tête, l'officier écrasa! Je n'ai pas pesé le coup, mais il me parut être un coup donné de toute la force de l'homme; le décadé tomba sous le coup, qui paraît avoir frappé sa tête; je pense que l'officier leva sa main pour parer le coup. J'ai mon âme à sauver, messieurs, je suis ici pour répondre la vérité et personne autre que moi ne doit répondre, dans une autre vie, des fautes que j'aurai faites; je dois dire que j'ai vu donner le coup. Je rentrai alors chez moi, pour n'en pas voir d'avantage et je fermai les portes et les volets. J'entendis dire ensuite qu'il ne fut pas tué immédiatement, et qu'ils avaient porté le corps entre deux maisons. Le prisonnier vint d'en bas. Je fermai les volets et les portes, parce que j'étais trop affecté; en fermant les portes, j'entendis quelqu'un dire: "nous le porterons entre deux maisons." Je ne pris pas le temps de voir si le sabre du prisonnier était ensanglanté. J'entendis deux coups après cela; ils paraissaient être les coups d'un pistolet. Je n'allai pas pour voir le corps. J'entendis dire que le corps avait été enlevé pendant la nuit et enterré dans la cour de madame Cavalier, près de l'eau. Je me sens engagé par devoir, à dire que le prisonnier est sujet à des absences d'esprit; ce que j'entends par absence d'esprit est un égarement d'esprit; mais je ne puis pas dire s'il était ou non dans un de ces moments; il était un homme d'exemple dans la paroisse, il est père de famille. Je ne sais pas s'il était capitaine de milice ou non, dans ce moment. Il est quelque fois troublé par des absences d'esprit pendant un, deux et trois mois à la fois, et est incapable, dans ces moments, de suivre ses affaires. Quelques fois il s'enferme dans sa chambre. Je le vis à St. Denis, 15 jours avant l'affaire dont on parle, il ne me parut pas être sous l'influence de ses égaremens passagers.

Transquestionné.—J'ai été dans la maison du prisonnier quand il était dans cet état d'esprit; je m'apercevais pleinement quand il était dans cet état; ce n'était pas fait exprès. Si vous doutez de cela, il y a de grandes preuves dans St. Denis à ma connaissance, il est quelques fois sujet à ces égaremens pendant un mois; quand il est troublé, et que quelque chose l'affecte, il est sujet à ces absences d'esprit; quand il est ainsi, il s'imagine qu'il est malade, et c'est tout. Maillet frappa le premier et Pratt après; Pratt donna cinq à six coups: les coups donnés par Pratt étaient avec

toute sa force, son sabre était tout ébréché et sanglant; je croyais qu'il était dans un état pire qu'il n'était réellement, car après qu'il fut frappé par Pratt, il se leva avec un effort. Quelques-uns des gens étaient effrayés, d'autres excités, mais ils étaient plus généralement affligés. Je pense que le fourreau du sabre du prisonnier était en cuivre jaune, qui est généralement en usage; je pense que son sabre était dans le fourreau. J'ai 84 ans: quelques gens disent que je suis fou, si je le suis, je suis né ainsi. Le prisonnier était un homme dans lequel une grande confiance était placée; son père était capitaine de milice, le prisonnier lui succéda; le prisonnier était capitaine de milice sur la frontière, j'y étais dans le même temps avec ma compagnie; il fut toujours un homme brave. Les hommes braves sont généralement humains; le prisonnier passait pour un homme humain, mais nous sommes tous soumis aux infortunes dans notre vie; la convulsion existante peut lui avoir causé une absence d'esprit, et était capable de le mettre hors de lui-même. Immédiatement après que le prisonnier eut infligé le coup, comme je rentrais dans ma maison, je les entendis dire: "mettons-le entre les deux maisons;" j'entendis le bruit d'un coup de fusil et d'un coup de pistolet; après leur avoir entendu dire cela, et il avait déjà été traîné, me dit-on, entre ces maisons. J'entendis dire que l'un des coups était dans la tête et l'autre dans la hanche. Je pense que le prisonnier était en face de l'officier quand il le frappa, et qu'il était à cheval; l'officier était debout auprès du derrière du waggon, il levait sa main pour parer le coup.

Dr. ALEXANDER MCGREGOR, assistant chirurgien du 32^e régiment.—Je me rappelle qu'en novembre 1837, un détachement des troupes de sa majesté fut envoyé à Sorel; dans cette occasion, j'entendis parler de la triste nouvelle de la mort du lieut. George Weir; je le connaissais bien, il avait 25 ans et était de petite stature. Quelques jours avant que le corps fut découvert, M. Griffin partit pour St. Denis; j'avais fait des recherches pour trouver le corps avec un capitaine, avant que M. Griffin me lut la lettre; M. Griffin me lut la lettre et me demanda d'aller avec lui, pour retrouver le corps, chez madame Ayotte; nous fîmes des recherches avec des pioches et des pelles; quelques canadiens allèrent au bord de la rivière ils revinrent et dirent qu'il y avait quelque chose de noir dans l'eau. Je me rendis sur la place indiquée; il y avait un gros tas de pierres au pied de la cour; au bout de cette pile de pierres, nous vîmes une masse noire. En retirant quelques grosses pierres, le corps flotta; le corps monta d'abord, la tête était dessus, sur un côté; en ôtant une grosse pierre placée entre les épaules, sa tête et ses cheveux devinrent visibles; ses pieds étaient sans bas ni souliers. John Mason, l'un des témoins dans cette cause, était là et m'aida à retirer le corps; les canadiens m'aidèrent à le porter; il était tellement gelé qu'il eut pu se tenir debout. Il y avait une courroie autour du corps,

qui embrassait les bras aux coudes ; je débou-tonnai sa redingote pour retirer sa montre de sa poche, et la reconnus pour être la sienne. Je pense que nous le portâmes à la maison de madame Ayotte, pour le déshabiller ; le corps était si fort gelé, que nous fumes obligés d'aller chercher de l'eau chaude pour jeter dessus ; Mason m'aida à le mouvoir ; j'avais un cercueil tout fait, dans lequel il fut placé, avec un couvercle. Il fut transporté au quartier des officiers et resta là jusqu'à ce que nous l'amè-nâmes à Montréal.

A notre arrivée à Montréal, le corps fut examiné, dans le même état comme lorsqu'il fut retiré de l'eau : sur le côté droit du cou, au-dessous de l'oreille, il y avait une large blessure de sabre, d'environ 5 à 6 pouces, de longueur et un pouce de profondeur, qui laissait ouvertes plusieurs artères du col ; ce coup était suffisant pour causer la mort ; il coupa tous les vais-seaux du col jusqu'aux os ; au-dessous de ce-lui-là, et formant angle avec, il y avait une autre blessure des mêmes longueur et profon-deur, qui la rencontrait en angle droit ; cette blessure laissait ouvert tout le col, et exposait la trachée artère et les os de l'épaule ; au devant, sur le crâne, il existait une autre blessure divisant le péricrane et coupant profondément l'os ; cette blessure parut faite avec un instru-ment très tranchant. Je n'entendis pas le té-moignage donné par le prisonnier ; le crâne, la cervelle et les os, sur le derrière de la tête, étaient une complète marmelade ; lorsque la tête se leva sur l'eau, j'aperçus les fragemens d'os et de cervelle. Sur le plat de l'épaule gauche, il y avait une blessure provenant d'un coup de fusil, et plusieurs traces de blessures ; il y avait aussi une blessure faite par un coup de fusil, dans l'aîne droite ; je retirai la balle de l'épaule, mais comme je ne jugeai pas néces-saire de faire un examen intérieur du corps, la balle resta dans l'aîne.

La blessure sur le crâne entraînait dans l'os ; j'y pus mettre mon doigt ; elle paraissait avoir été infligée par quelque personne plus haute que le décédé ; je pense qu'il doit avoir été debout lorsque cette blessure fut faite. La blessure à droite était de nature à causer la mort. Sa main droite avait trois doigts coupés ; les doigts étaient hachés : pas une des parties des doigts ne tomba lorsqu'on tira le corps de l'eau. A l'autre main, l'un des doigts était tendu par le milieu ; ce doit avoir été avec un instrument tranchant. Je pense que ce doit avoir été deux coups séparés qui infligèrent les blessures de hautes dont l'aîne dans l'épaule et l'autre dans l'aîne. Un corps après avoir été à l'eau quelque temps devient généralement bleu, quand il est exposé à l'air ; le corps paraissait blanc et je suppose que c'est par la perte du sang. Il y avait une autre blessure à l'oreille droite, qui la divisait. Il y avait plusieurs autres blessures sur le crâne ; je ne pense pas que les blessures du crâne atteignissent la cervelle. Je sais qu'une contusion sur la tête, avec un instrument tranchant, produit la mort. Il y avait deux ou trois blessures de sabre sur la

tête. Je ne sais pas combien de blessures étaient sur le corps ; il y avait des blessures sur le corps qui pouvaient aussi causer sa mort. Par l'extérieur du corps, il peut avoir été saigné jusqu'à la mort, ou il peut avoir saigné après la mort ; la profusion de sang, sorti des différentes blessures peut avoir causé la mort, sans l'effet d'aucune blessure particulière. Quelques unes des blessures sur le corps étaient des blessures de sabre. Je vis M. Weir mort et je le vis enterrer.

LE DR. F. ARNOLDI JUNIOR, de Montréal, médecin et chirurgien. — J'ai entendu la dé-position du capitaine Cadioux et du Dr. Mc-Gregor ; j'ai entendu la description donnée par le Dr. McGregor des blessures sur le haut du crâne, et j'ai entendu ce que Cadioux dit concernant le coup donné par le prisonnier à M. Weir, sur la tête avec un sabre, par la force duquel le décédé tomba sur la terre. La bles-sure dans l'oreille, décrite, était suffisante pour causer la mort, si les grandes artères étaient sevrées ; comme aussi le coup de fusil dans l'aîne gauche, si aucun secours médical n'a été prodigué. Les chances de mort étaient contre le prisonnier, sans avoir égard au bon ou mau-vais traitement. Il doit y avoir existé deux coups distincts, l'un dans l'épaule, et l'autre dans l'aîne.

Les témoignages pour la couronne sont termi-nés ici.

TEMOIGNAGES POUR LA DEFENSE.

Jeudi 5 septembr.

MM. Charles Mondelet et W. Walker, conseils des prisonnier s'adressent au jury le premier en français et le second en anglais. Nous n'avons pas pu saisir ces discours qui fu-rent longs et qui ne manquèrent point d'élo-quence ; mais nous donnerons seulement une es-quisse des points qu'ils ont touchés.

Ils ont commencé par établir l'importance du procès, l'excitation qu'il cause, de part et d'autre, et l'immense intérêt qui s'y rattache. Ils ont cherché à atténuer la gravité des évé-nemens de la première révolte, et à diminuer de la culpabilité de ceux qui y prirent part, en accusant le gouvernement de précipitation dans ses mesures, en lui reprochant d'avoir lancé des mandats pour haute trahison contre des hommes qu'ils prétendent n'avoir pas été coupables de ce crime, avoir usé seulement de moyens constitutionnels, dans leur opposition, et d'avoir ainsi placé ces hommes dans la dure nécessité de se soustraire à la prison et même de résister à l'autorité qui voulait les rendre vic-times. Ils attribuèrent les rassemblemens de St. Denis à l'envoi des troupes pour exécuter les mandats d'arrêts contre des principaux ci-toyens qui avaient une grande influence sur la population. Ils en vinrent ensuite à discuter les charges contre l'accusé. Suivant eux il était pré-sent, mais il ne frappa point et il lui était im-possible de retenir les hommes qui se précipitait sur la victime ; ceux qui avaient frappé étaient connus, et le prisonnier ne devait pas porter la peine de leur délit. Ils contestèrent avec habi-

leté les différentes dépositions faites, en firent ressortir les incertitudes et atteignirent la vé- racité de quelques uns des témoins, principa- lement de Mason ; il attribuèrent au grand âge de Cadieux un défaut de mémoire et même de vue et d'entendement, qui devaient mettre en garde contre les faits qu'il rapportait. Ils firent une exhortation au jury pour bien peser toutes les circonstances et pour ne mettre au- cune précipitation dans son verdict, car s'ils pro- clamaient la culpabilité du prisonnier c'était l'envoyer à l'échafaud, son sort étant décidé, et aucune grâce ne devait lui être faite.

En suite, on procéda à l'audition des témoins produits par le prisonnier.

10. JEAN BAPTISTE GODRAUX : J'étais chauffeur dans la distillerie du Dr. Nelson en no- vembre 1837 ; j'étais depuis 10 mois dans l'em- ploi du Dr. Nelson. La bataille eut lieu le 23 novembre. Mason précédent témoin était in- génieur ; la machine fut en motion toute la nuit qui précéda la bataille ; vers 7 heures ou 7 heures et demie du matin, j'eus ordre, par Mason, de me dispenser de mettre du feu d'a- vantage ; je pouvais voir la machine d'où j'é- tais stationné comme chauffeur, et je vis Ma- son au dessus, quand il était vers l'engin. La raison qu'il me donna pour retirer le feu fut parceque les troupes arrivaient. Mason prit son fusil dans sa main, quitta la distillerie et alla dans un fossé ; il alla vers le bas ; je ne le vis joindre personne ; il revint au bout d'un quart d'heure. La maison Nelson est à un ar- pent ou un arpent et demi de la distillerie, et sur l'autre côté de la route. J'entendis tirer durant le quart d'heure que Mason fut absent, dans la direction où il alla ; quand il revint, il dit qu'il avait appris un morceau de nouvelles, il dit qu'il revenait de tuer un damné chien d'espion. Ceci était entre 8 et 9 heures et le feu avait commencé, en bas du village ; Mason monta en haut où l'engin était et comme les autres commença à tirer sur les troupes.

L'AVOCAT-GENERAL objecte contre la propen- sion à prouver des faits spécifiés contre Mason, et la Cour maintient son objection à la majorité.

Le témoin :—Je ne puis dire combien de temps Mason resta en haut ; je ne le vis pas descendre ; il ne dit pas où il était pendant le quart d'heure qu'il fut absent ; il ne se vanta pas d'avoir été ailleurs que chez le Dr. Nel- son ; il me dit qu'il avait été en bas, tirant dans la direction de St. Ours. J'ai connu Jal- bert pendant 40 ans pour être un homme bon, respectable et doux.

Transquestionné :—Je ne puis dire précisé- ment le jour du mois, ou la semaine, ou l'heure, mais je me rappelle les faits ; la place de M. Mason au moulin était où se trouvait la ma- chine, et la mienne était au feu ; il y avait une séparation. J'étais au dessous et Mason au dessus. De la partie haute une personne peut sortir sans passer par la partie où j'étais ; je ne pense pas que Mason puisse avoir été chez le Dr. Nelson sans ma connaissance. Je quittai pour quelques instans, mais le temps fut si

court, que je ne sais pas si Mason pouvait avoir été chez le Dr. Nelson. Je n'avais pas mon oeil tout le temps sur la distillerie, car ma place était en bas ; Mason avait la charge de la machine et des pompes, et, quand, quelque chose était requis, comme de l'huile ou du goudron, il avait l'habitude d'aller chez le Dr. Nelson. Je n'ai aucune connaissance que Ma- son sortit ; il y avait d'autres personnes dans le moulin. Mason ne me dit rien quand à l'en- droit où il avait été durant le quart d'heure. Je jugeai de l'heure par la hauteur du soleil ; le temps était très couvert et mauvais et le soleil n'était pas brillant ; nous jugeons géné- ralement par le soleil ; il pouvait être environ 8 à 9 heures. Je ne sortis pas de la distillerie dans l'après-midi. Mason sortit par la porte de côté. A son retour il me dit que l'officier était tué ; immédiatement après qu'il me dit d'éteindre les feux, Mason sortit ; il alla d'abord au haut ; il était environ 7 heures et demie quand il alla au bas, et 8 heures et demi ou 9 heures quand je vis les troupes. Je ne puis dire si l'on avait besoin de goudron ce matin-là.

20. DAVID GUERTIN :—Je demeure à St. De- nis et je me rappelle le jour de la bataille avec les troupes, en novembre, 1837 ; je sortis pour aller vers St. Ours, d'où les troupes venaient ; Mason, un précédent témoin, était là, avec un fusil, entre 7 et 8 heures du matin ; je trouvai Mason là quand j'arrivai ; nous étions à 4 ou 5 acres de la distillerie ; Mason resta environ une demie heure ; il était debout. Il vint en- suite chez Madame St. Germain, et l'on y par- lait que l'officier avait été tué ; il paraissait que le rapport avait transpiré ; j'ai connu Ma- son depuis qu'il vint à St. Denis ; son caractè- re est celui d'un voleur ; je ne le croirais pas sous serment.

Transquestionné :—Depuis que j'ai connu Mason, il a toujours passé pour un voleur ; je connais le Dr. Nelson pour être un homme brave, honnête et bon ; je ne puis dire s'il au- rait tenu un voleur dans son emploi ; j'appelai une fois Mason un voleur ; il prit une fois des vaches ; ces vaches lui appartenaient et le bailli fut effrayé de l'arrêter ; il vint une nuit et les emmena ; Mason avait pris un cheval à M. Deschambault, M. Deschambault est inté- ressé en quelque chose dans les affaires du Dr. Nelson. Je suis cousin de l'homme qui fut en- voyé en prison l'autre jour. Mason vola deux co- chons et j'ordonnai à mon frère de les repren- dre. Un homme qui prend ses propres vaches, dans l'ombre de la nuit, est un voleur ; Mason avait promis de payer pour la garde des vaches mais il vint et les emmena ; je vis Mason voler les cochons. Je n'aime pas trop Mason.

30. PIERRE GUERTIN :—Je connais Mason, que je reconnais maintenant ; il passait pour un homme qui fait du tort, est un voleur ; Mason avait promis de payer pour la garde des vaches sur son serment.

Transquestionné :—Mason fit cela après que l'officier fut tué ; avant cette époque, je le crois avoir été honnête homme. Il prit un cheval ; deux vaches, à Mason, étaient chez

mon père, et Mason avait promis de payer pour leur garde, mais il vint et les vola.

40. PATRICK BRENNAN :—Ce témoin fut retiré, ayant été en cour durant le procès.

50. FRANCIS DUCLOS :—Ce témoin est aussi retiré, pour la même raison.

60. TIMOTHE KIMBER :—Je suis docteur à Chambly ; j'étais à St. Denis le jour de la bataille et je sais qu'un poste fut assigné à Jalbert, ce jour là : il était le troisième en commandement. Je n'ai aucune connaissance qu'il eut aucune garde du lieutenant Weir ; la nuit précédant la bataille, j'étais chez le Dr. Nelson, dans St. Denis, qui commandait ; Mr. Weir y vint vers 11 heures ou minuit, il faisait très froid et très humide, c'était une nuit très tempétueuse ; on fit à souper expressément pour M. Weir ; il dit qu'il était un gentilhomme, qui voyageait pour son plaisir ; on lui demanda s'il avait quelque chose pour prouver cela, mais on ne le fouilla pas ; il montra un portefeuille et, sur un papier, étaient écrits quelques caractères inintelligibles ; il nia d'être militaire, mais il l'avoua ensuite, disant son nom et son régiment ; on fit tout pour lui procurer ce qu'il avait besoin et le mettre à son aise. Dans la matinée, on nous dit que les troupes arrivaient ; on offrit à M. Weir à déjeuner ou tout autre rafraichissement qu'il désirerait ; le Dr. Nelson sortit pour aller en bas, et ordonna qu'on eut toute attention pour l'officier ; je ne sais pas que Jalbert fut là. Nelson s'attendait à une bataille et dit à Mr. Weir, que si nous étions victorieux il pouvait compter d'être bien traité, et que si les troupes étaient victorieuses, il pourrait rejoindre ses amis. L'action commença à la maison de madame St. Germain à 9 heures, et je vis Jalbert arriver là, quand le feu commença ; je suppose qu'il venait pour prendre son poste ; il avait un sabre à la main, qui était très rouillé ; le fourreau était de cuivre un peu terni, et la couleur de la tabatière qu'on me montre à présent est semblable à celle de ce fourreau. Tout le monde faisait des questions à Jalbert, au sujet du lieutenant Weir, car il venait d'être connu qu'il avait été tué. Je vis le sabre de Jalbert et le tirai le 25 novembre, j'observai qu'il était tout rouillé, et il dit : "oui, il a été ainsi depuis 1813 ;" la rouille était très ancienne ; Jalbert servit en 1813. Quand il vint chez madame St. Germain, il brandissait son sabre, dans l'intention de faire lever le monde. Je suppose que le Dr. Nelson leur disait qu'ils étaient dans une situation exposée, car l'action commençait. Le sabre me parut être taché, mais ce pouvait avoir été par de la rouille ou du sang ; il était très rouillé ; quand je l'examinai le 25, ce qui m'avait paru du sang me sembla de la rouille. Je connais Mason. Quand le capitaine Markham fut blessé, j'entendis les bruits des coups sortant de la distillerie, ils étaient si forts, que je conçus qu'ils venaient d'une carabine ou d'un fusil. Mason, cette soirée, se vantait d'avoir tiré plusieurs coups, et dit qu'il était dans la distillerie pendant la bataille. Après la bataille, je vis Jalbert à St.

Denis pendant plusieurs jours, jusqu'au 26 novembre je pense ; le Dr. Nelson et Jalbert étaient en bonne intelligence après le combat, et il me parut qu'il plaçait autant de confiance en lui après le combat qu'avant.

Transquestionné par le procureur-général :— J'arrivai à St. Denis dans la soirée du 20 novembre ; j'étais parti de Chambly pour me rendre là, en voiture ; je descendis chez le Dr. Nelson ; je n'avais pas emporté de porte-manteau ni de bagage ; il y avait beaucoup de personnes dans la maison, et de très marquantes ; je n'allais pas là pour consulter avec un collègue sur un cas de maladie.

Ici M. le procureur-général invite le Dr. Kimber à nommer les personnes marquantes qui se trouvaient chez le Dr. Nelson. Les conseils de l'accusé font quelques observations. Le procureur-général dit au témoin : "Dr. Kimber vous savez qu'il y a une amnistie, et vous pensez que vous n'avez rien à craindre ; vous croyez qu'on ne peut rien vous dire ni poursuivre pour ce que vous avez fait ? si telle est votre idée, vous pouvez me répondre."

Le Dr. Kimber continuant :— Il y avait des messieurs recommandables, des médecins ; il y avait M. Papineau ; M. Louis Papineau ; je ne lui connais pas d'autre nom ; c'était M. Papineau, l'orateur de la chambre d'assemblée ; il y avait le Dr. O'Callaghan ; c'était l'éditeur du *Vindicator*, un monsieur à lunettes. J'allai le 23 dans la maison de Madame St. Germain ; il y avait beaucoup de monde là ; je ne puis dire si l'on demanda permission à madame St. Germain d'entrer dans sa maison ; il y avait beaucoup de monde ; on était très occupé des préparatifs de défense ; on était armé ; j'ai senti la poudre là.

Ici M. Charles Mondelet dit que le témoin pourrait bien répondre qu'il a fait sentir la poudre aux autres. Le procureur-général réplique que cette plaisanterie est déplacée dans un instant aussi solennel et dans une cause aussi sérieuse.

Le témoin continue :— Je suis entré dans la maison de Madame St. Germain à 7 heures du matin ; je ne sais pas à quelle heure j'en suis sorti il n'y avait pas d'horloge là ; j'en suis sorti, dans l'après dîner ; les troupes arrivèrent vers 9 heures ou 9 heures et demie, je ne sais pas au juste l'heure qu'il était, il n'y avait pas de montre là et on n'avait pas le temps de regarder à l'heure. Jalbert arriva dans la maison au moment où les troupes arrivaient. Je n'étais pas attaché au 32e régiment ; je n'étais attaché à aucun corps de Sa Majesté ; je pensais les blessés. Je partis de St. Denis le 27 novembre 1837.

70 LEON GENDRON :—Je connais le vieux M. Cadieux, précédent témoin, il est très âgé ; je l'ai entendu dire qu'il n'y voyait pas très clair, il a dit ainsi depuis deux à trois ans ; c'était quand il jouait aux échecs qu'il disait cela, et il avait l'habitude de dire qu'il perdait, parce qu'il n'y voyait pas très clair.

Transquestionné :— Je rencontrai Jalbert après

la mort de M. Weir ; il ne me dit pas qu'il eut tué M. Weir. Je connais M. Comeau, qui est ici, je lui dis qu'on m'avait dit que Jalbert avait tué M. Weir ; je ne dis pas qu'il l'avait tué, mais qu'on m'avait dit cela. Je vis le sabre de Jalbert après, c'était dans la maison de Madame St. Germain, dans St. Denis, le 23 novembre.

80. JEAN BAPTISTE LAFRICAÏN :—Je connais Mason, que je reconnais, maintenant, et j'ai travaillé avec lui environ un an à St. Denis ; sa réputation est mauvaise et il passe pour un mauvais homme. C'est un homme d'un mauvais naturel et il ne porte pas la réputation d'un honnête homme.

Transquestionné :—Je sais cela de différentes circonstances. On m'a dit qu'il était un voleur. Je trouvais avec lui un baril d'eau, après les troubles. Il y avait une grande confusion avec les feux, une chose et une autre, et la propriété était troublée dans ce temps là.

90. LUDGER PLANTE :—Je n'ai pas été en Cour durant le procès. J'ai 16 ans, et je suis frère d'Emilie Plante, l'un des précédents témoins de la part de la couronne. Je me rappelle du combat avec les troupes et de l'officier tué. Ma sœur était très effrayée ; je me rappelle qu'elle prit qu'elle chose pour se donner du courage ; elle prit du wiskey ; je ne sais pas combien elle en prit, ça eut peu d'effet sur elle. Elle était très enivrée, ma sœur, descendit et dit qu'il y avait un homme qui venait d'être tué, de l'autre côté ; je sortis et en partant j'entendis le bruit d'un coup de fusil ou de pistolet.

Ma sœur dit qu'avant cela Louis L'Huissier tira le coup de pistolet. L'officier était sur la terre. Après cela je vis Jalbert venir à cheval ; je suis certain de cela. Il tenait la bride avec ses mains.

LE PROCUREUR GENERAL est ici informé que le témoin fut vu en Cour hier.

MADAME MITCHELL étant appelée prête serment et déclare qu'elle vit plusieurs fois, hier, le jeune Plante, monter et descendre et entrer dans la salle d'audience.

LA COUR diffère la preuve ultérieure de ce fait, et ordonne la continuation du témoignage.

Ludger Plante, continuant : Je suis certain que l'officier était mort avant que Jalbert arriva. Je ne puis dire ce qu'il dit. J'étais à peu près aussi loin de lui que je le suis maintenant, (environ 20 pieds.) Jalbert dit qu'ils n'auraient pas dû faire cela ; car vieux comme il était, il aurait soutenu l'officier dans ses bras. Par cela j'entendis qu'il lui aurait donné sa protection. Il paraissait très mécontent et resta là seulement un moment. Il descendit de cheval, mais quand il fit les reproches il était à cheval. Je jure que Jalbert ne tira jamais son sabre. Je connais Cadieux et je le vis jouer aux cartes et aux échecs cet hiver quand il perdait la partie, il disait que c'était parce qu'il ne pouvait pas très bien voir ; la chandelle était sur la table quand il parlait ainsi. Il y eut, le jour de la bataille, un grand tumulte au village, spécialement dans la partie d'en

haut. On disait que les troupes avançaient dans toutes les directions.

Transquestionné :—J'ai plus de 16 ans. Je n'eus aucune conversation avec personne concernant mon témoignage, depuis 1837. Mon père apporta le wiskey le matin d'avant la bataille, et environ une couple d'heures avant que l'officier fut tué. Je n'y touchai pas. Je ne sais si c'était du wiskey, ils me dirent que c'était du wiskey ; la jarre était placée sous le lit. Mon père est dans les Etats-Unis et y a été depuis les troubles. Je ne demeure pas avec ma sœur, nous avons été bons et mauvais amis depuis lors. Je parlai à M. Lambert, au sujet du témoignage que je devais donner. Après que l'officier fut mort, personne ne vint demander un pistolet. L'officier fut tué vers 9 heures, ou 9 heures et demi ; nous déjeunâmes vers 7 heures, et nous savions à déjeuner que les troupes arrivaient.

J'allai comme beaucoup d'autres, chez le Dr. Nelson pour voir l'officier. Deux heures peuvent s'être écoulés avant que l'officier arriva, après que j'eus quitté la maison du Dr. Nelson. J'étais un peu effrayé. Si Jalbert vint durant que j'étais dans la maison, je ne l'aurais pas vu. Quand je sortis, il venait d'en bas. Il y a environ 10 arpens entre le lieu où je vis Jalbert et la maison Nelson. Je ne puis savoir si Jalbert pourrait être allé et revenu, de cette distance, dans une demie heure. Ma sœur était ivre. Je croyais ce qu'elle disait alors. Ma sœur peut quelque fois dire une fausseté sous serment. Elle me demande souvent de l'argent et je ne veux pas lui en donner ; je reçois un dollar par mois ; c'est la seule querelle que j'ai eu avec ma sœur. Ce fut le coup de pistolet qui finit Weir ; je puis dire sous mon serment qu'il ne frappa pas, mais il était près de lui ; je sortis au moment où L'Huissier le fusillait.

100. LOUIS DUDEVOIR :—Je me rappelle de l'officier qui fut tué et de la bataille de St. Denis, en novembre 1837 ; j'étais à environ 40 pieds de distance, quand j'entendis le bruit de l'arme à feu. Avant cela, je ne vis pas Pratt frapper l'officier, mais je vis des sabres descendant sur lui. J'entendis deux ou trois fois les mots *my God ! my God ! my God !* comme s'ils venaient d'une personne dans une grande agonie, je n'approchai pas près le corps ; après le bruit du pistolet, je vis Jalbert venir de la direction de chez madame St. Germain, à cheval ; si Jalbert eut été là à cheval avant, je pourrais l'avoir vu, il était à environ 20 pieds du corps ; il dit : "arrêtez, arrêtez, mes amis, ne faites pas de mal à cet homme." Il peut avoir parlé après, mais je ne l'entendis pas ; je ne pense pas que Jalbert vint plus près que 20 pieds. Quelques personnes arrivèrent et dirent que les troupes venaient. Je connais M. Cadieux, qui est mon oncle ; et je le vois très souvent ; il me dit cet été qu'il ne pouvait voir que très peu.

Transquestionné :—Mon oncle est un homme très actif, sa mémoire est bonne. Durant une partie de l'action, j'étais dans ma maison,

et j'allai aussi à une autre concession. Quoique j'entendisse l'officier s'écrier *my God*, je ne courus pas à son secours; ce n'était pas sûr d'aller en avant, et ce n'était pas mon affaire; j'étais effrayé. Jusqu'à il y a 5 à 6 mois, je ne dis rien de ce qui était arrivé à personne, mais par motifs de charité chrétienne, je l'ai alors rapporté. Ceci n'était pas mon affaire d'aller et de sauver l'officier. Il était environ 9 heures et je n'avais pas déjeuné, j'étais arrivé 2 ou 3 minutes avant que j'entendisse le bruit des armes à feu. Je ne puis dire ce qui eut lieu avant que j'arrivasse. Quand l'officier passa, j'étais dans la maison de mon beau-père. Ce fut 3 ou 4 minutes après le temps que l'officier sauta du waggon, que j'entendis le coup de fusil. J'aurais fait de même que les autres, si je n'eusse eu un jeune enfant à soigner.

110. NARCISSE DUDEVOIR:—Je me rappelle le jour auquel l'officier fut tué. J'étais dans la rue, à environ 15 pieds de l'officier. La première chose que je vis fut Pratt le frappant avec un sabre. L'officier était sur la terre; quand j'arrivai, il paraissait très faible. J'étais près de la même place et vit L'Huissier faire feu sur lui. Il y avait une excitation. Je n'ai pas été en cour durant le procès.

L'AVOCAT-GENERAL déclare qu'il est prêt à prouver que le témoin a été en cour. Nonobstant qu'il nie, sous serment, de s'y être trouvé.

AARON P. HART, avocat:—Il est assermenté et déclare qu'il vit le témoin, hier et aujourd'hui.

M. WORTH, de la police, jura aussi d'avoir vu le témoin.

Les conseils du prisonnier font entendre le témoin suivant, pour prouver que le témoin ne peut pas avoir été en cour.

MARGUERITE O'BRIEN:—J'étais dans la chambre des témoins et y vis les garçons. Je fus trois quarts d'heure à dîner, mais je revins à une heure, le garçon n'est pas monté au temps indiqué par M. Worth.

LA COUR prohibe l'entrée de ce témoignage comme étant irrégulier.

12. NARCISSE DUDEVOIR, témoin, continue:—Je vis Pratt frapper deux ou trois coups, je vis aussi tirer le pistolet. L'officier était mort après le coup de pistolet. Je vis alors Jalbert à une petite distance, à cheval, venant de la direction du Dr. Nelson. Le cheval paraissait être galopant et Jalbert tenait la bride avec ses deux mains; je suis parfaitement certain qu'il n'avait pas de sabre dans sa main. Je ne puis dire à quelle distance Jalbert était de l'officier, peut-être 12 pieds. Il pouvait y avoir une douzaine de personnes autour du corps. Jalbert descendit de cheval et parut faire des reproches à la foule; je n'entendis pas les paroles, mais il paraissait être très mécontent. Je ne sais pourquoi Jalbert s'en alla. Il partit presque immédiatement après être remonté à cheval et alla au galop vers la maison de madame St. Germain. Je connais le capitaine Cadieux, je l'ai vu jouer aux

échecs l'année dernière; je l'ai entendu se plaindre de la faiblesse de sa vue.

Transquestionné:—Je n'ai pas vu l'officier, quand les coups furent tirés. Environ 12 personnes étaient autour; j'étais près de lui, à environ 3 pieds. Je sais que l'officier était sur la terre, car je pouvais le voir à travers les jambes des curieux; j'étais d'un côté, sur la droite. J'ai 18 ans; je ne puis dire si j'ai grandi depuis 2 ans. L'officier portait une redingote noire. Je ne vis pas Cadieux ce jour là; je ne regardai pas derrière moi. Jalbert ne peut être arrivé avant sans que je le voie. Mon attention était portée sur l'officier. Jalbert tenait son cheval par la bride et n'avait rien dans l'autre main. Quoique deux années se soient écoulées, je puis dire que Jalbert tenait la bride avec les deux mains. Je ne l'entendis rien dire; j'étais à 12 pieds de distance de lui dans ce temps. Je ne courus pas au corps; dans l'instant où le fusil était déchargé, j'arrivai.

13 MARGUERITE O'BRIEN:—Je vivais à St. Denis le 23 novembre 1837. Ce jour là l'officier fut tué. Je le vis passer dans un waggon avec trois autres. L'officier n'avait pas les mains liées; je sortais pour aller au Presbytère, et quand j'arrivai là l'officier était sur la terre. Un homme leva son fusil mais il rata; il arma encore et tira, et l'officier fut mort! j'étais à environ un demi arpent de distance. Jalbert était à cheval à environ 40 pieds de distance; il avait son sabre à son côté. Il ne fit aucun signe ni ne donna aucun commandement; je l'aurais vu ou entendu s'il l'avait fait. Environ 20 minutes après cela la bataille commença.

Transquestionné:—J'étais à un demi arpent d'où l'officier était. Il pouvait y avoir de 10 à 12 personnes là, mais elles ne l'entouraient point exactement. L'officier ne remua plus du moment où je vis qu'il avait reçu la balle. J'étais à un demi acre de distance. Il reçut la blessure dans son côté gauche. Le fusil manqua une fois. Il n'y avait pas de waggon là. Quoique je vis le fusil à Pépaulde de la personne je ne sais qui le tira. Il n'y avait personne entre L'Huissier et moi. Je vis l'officier entièrement: je pense qu'il était mort, mais je ne sais pas s'il l'était. Je ne sais pas si le fusil était chargé. Je n'étais pas très effrayé.

14. CHRISTOPHE LAPRE:—Je vivais à St. Denis en novembre 1837, et je rencontrais dans ce temps un waggon dans lequel était Mignault et Maillet. J'avais entendu dire après cela qu'un officier était arrêté; il était dans le waggon, je ne vis pas que ses mains fussent liées. Je ne vis pas le waggon s'arrêter; j'entendis le bruit d'un pistolet et je me retournai pour voir ce que c'était. L'officier était à terre; je pense que l'officier était mort, mais j'étais à environ un acre de distance; je continuai mon chemin alors et à la distance d'un autre acre je rencontrais Jalbert à cheval, allant dans la direction de l'officier. Il devait être à deux acres de distance de l'officier; je suivis ma

route et Jalbert me rattrapa de nouveau et me passa au galop. Douze minutes peuvent s'être écoulées entre le temps où je vis Jalbert pour la première fois et celui où il me repassa. Je trouvai Jalbert au camp ; la bataille commençait alors. Si Jalbert avait eu un sabre dans sa main, je pense que je l'aurais vu. J'ai été ici depuis mardi, et suis resté dans la chambre des témoins. Je connais les deux garçons qui ont déposé, et d'autant que j'en sais, ils sont restés en bas tout le jour. La salle n'est pas très grande et nous étions tous ensemble.

Transquestionné :—Les garçons n'ont pas sorti à ma connaissance ; je ne sais pas s'ils eussent pu sortir sans ma connaissance ; je sortis pour peu de temps ; ils peuvent avoir monté. Je n'approchai jamais de l'officier plus près que d'un acre ; il était à environ 2 pieds du waggon ; j'entendis seulement le bruit d'arme à feu ; il ne me parut pas engagé dans les roues. Jalbert ne me parla pas ; il allait vers la maison de madame St. Germain qui est à 8 ou 9 acres de distance ; d'où il était, une personne peut avoir atteint chez madame St. Germain en 2 minutes.

150. SOPHIE GÉROUET :—J'ai 18 ans et je vivais à St. Denis en novembre 1837 ; j'y étais le jour du feu ; je connais la place où l'officier fut tué : la maison était 6 ou 7 arpens de distance ; nous sortîmes de notre maison dans un chariot pour éviter les troupes ; en tournant le coin, je vis le waggon et l'officier était sur la terre, sur ses genoux. J'étais en face de la grille de la cour du couvent ; il y avait 3 à 4 personnes autour de l'officier ; je vis un coup frappé avec un sabre ; je ne connus aucun des gens, ni ne vis Jalbert ; l'officier était sur ses genoux, se lamentant ; si Jalbert eut passé je l'eusse reconnu ; je redoutais l'approche des troupes et si Jalbert fut venu je l'aurais vu. Depuis mardi dernier j'ai été du matin jusqu'au soir dans la salle des témoins en bas ; les deux jeunes garçons ne l'ont pas quitté du tout ; Marguerite O'Brien, était sortie seulement une demie heure, je sortis alors avec les deux garçons qui restèrent toujours avec moi.

Transquestionné :—Les deux garçons ne quittèrent pas quand Marguerite O'Brien était absente ; nous fumes à un endroit près de M. Pigeon pour chercher un coup d'eau, et restâmes 10 minutes. Le couvent à St. Denis est près de Pégase. Je ne sais pas où est la maison de Cadieux. J'ai toujours demeuré à St. Denis. J'entrai dans la cour du couvent pour un instant. J'arrivai immédiatement après que le coup fut donné à l'officier. Je ne vis personne après ce matin là, ni aucune chose qui arriva.

Vendredi, 6 septembre.

160. PIERRE BOURGEOIS :—Ce témoin ayant été en cour est retiré.

170. JEAN BAPTISTE BLANCHETTE :—Je demeure à St. Charles ; j'ai connu le capitaine Cadieux pendant 35 ans, c'est un homme très obstiné ; il est un homme à tête forte, très obstiné ; je l'ai connu être le plus déraisonnable ; n'a pas de propriété. En novembre 1837,

le pays à l'entour du Richelieu était dans un état de grande agitation. Les magistrats ne pouvaient forcer à l'obéissance et beaucoup de gens furent obligés de fuir.

Transquestionné :—J'étais à St. Denis le 23 novembre. Je ne pense pas aisé de mettre quelque chose dans la tête de Cadieux. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il est un homme obstiné. Il est honnête homme.

180. LOUIS EDOUARD HEBERT :—Je vivais à St. Denis en novembre 1837. Je me rappelle l'engagement qui y eut lieu ; ma maison est après celle du Dr. Nelson ; elle est sur le côté opposé de la route à environ 84 pieds de distance. Je me rappelle avoir vu un waggon passer devant ma porte, dans lequel étaient Maillet et Mignault, outre un étranger, que j'entendis dire être l'officier ; il n'y avait personne à cheval près du waggon ; je ne vis pas Jalbert là ce jour ; il ne pouvait être mis que 2 minutes pour venir de chez le Dr. Nelson ; Jalbert était capitaine de milice et marguillier de l'église et syndic de l'école ; il est généralement respecté, et porte une bonne réputation. Je connais le capitaine Cadieux, c'est un homme très vieux.

Transquestionné :—J'ai connu le capitaine Cadieux, depuis 40 ans, c'est un parfait honnête homme. Je n'ai jamais fait une déclaration à qui que ce soit, pour dire que je ne savais pas qui passa dans le waggon ; je restai seulement à ma porte, tandis que la voiture passait. Je n'étais pas à la porte quand la voiture venait, mais je la vis simplement passer. Un homme peut être passé à cheval, un instant après ou avant le waggon. Je regardais seulement dans la direction de St. Charles. Une personne peut être venue de la direction du Dr. Nelson, sans que je la visse.

180. ELEONOR FORTIER :—Je sais que les deux garçons, récemment examinés ici, restèrent en bas hier. Marguerite O'Brien sortit pour diner environ 2 heures. Elle revint environ au milieu du jour, et fut absente environ une demie heure. Les jeunes gens étaient dans la chambre durant son absence ; je sortis avec eux quand Mademoiselle O'Brien sortit ; je fus avec elle toute l'après-midi, quand nous retournâmes.

Transquestionnée :—J'ai été seulement ici pendant deux jours. Par le milieu du jour, j'entends une heure et demie ou deux heures. Ici, la défense fit clore l'audition des témoins qu'elle s'était proposé de faire entendre.

Le PROCUREUR GENERAL prit alors la parole, pour s'adresser au Jury et lui imprimer une idée des moyens déployés par l'accusation, qui n'avaient pu, selon lui, être victorieusement ébranlés ni réfutés par les témoignages produits en faveur du prisonnier. Il est certain que ce discours, long et méthodiquement conçu, fut l'une de ces énergiques harangues, qui mettent un instant l'orateur au dessus de tout ce qui l'entoure et qui peuvent émouvoir tout un auditoire. Il a repassé en revue la situation paisible du peuple canadien, exempt des taxes et des impôts qui,

dans les autres Etats, rendent le citoyen le plus libre, en apparence, le plus esclave en réalité, pour prouver qu'il y avait eu crime et parricide du bonheur social dans la révolte insensée, rêvée par quelques ambitieux, secondée par quelques fanatiques, approuvée par quelques dupes et payée chèrement par la masse entière de ceux qui s'y trouvèrent entraînés de gré ou de force. Il justifia le gouvernement des reproches qui lui avaient été faits, et fit appercevoir que loin d'avoir été trop précipité dans son action répressif, sa patience, sa modération, sa longanimité n'avaient été surpassés que par la persévérance des chefs de la révolte à accomplir leurs desseins pervers, à exciter toute une population à se soulever contre l'ordre public, pour des droits et des intérêts qui n'étaient pas les siens. Les plus coupables, dans cette funeste lutte, n'étaient point les malheureux qui venaient répondre à la justice de scènes dont ils avaient été les imprudentes machines. Qu'était devenu Papineau, le principal auteur de ce drame, l'homme sur l'énergie duquel tous ces gens fascinés comptaient le plus ? Il avait fui lâchement, laissant une foule d'habitans répondre pour lui du renversement des lois auquel il les avait entraînés ! Papineau, avec tous les talens qu'il pouvait avoir, n'en était que plus coupable, puisqu'il était plus à même que tout autre de connaître l'étendue de ses fautes. Cet homme et ses complices, cependant, ne jouiraient pas impunément, sur une terre étrangère, du fruit de l'incendie qu'ils avaient allumé dans leur patrie, et la majesté des lois viendrait bientôt prouver que petits et grands sont soumis à son empire impérieux. Mais si la pitié pouvait faire entendre sa voix suppliante en faveur des malheureux si lourdement abusés, elle devrait être muette pour l'assassin, qui avait ajouté un second crime au premier, qui avait massacré son semblable, en dehors d'une défense légitime, qui avait ensanglanté la résistance ; elle devait l'être encore plus envers ceux qui avaient attenté à la vie d'un prisonnier, d'un homme sans défense, lié, garotté, incapable de fuir, d'attaquer ou de parer les coups. Le Procureur Général est entré ensuite dans l'examen des témoins de part et d'autres, il a fait ressortir la précision de ceux qui chargeaient le prisonnier, et a mis en parallèle leur déposition avec celles fournies par la défense, qui ne purent soutenir les coups du scalpel avec lequel il disséqua chacune de leurs assertions. Enfin il a conclu par affirmer que la culpabilité du prisonnier était hors de doute, et que c'était aux jurés à décider actuellement de son sort, sans craindre que l'avenir puisse apporter des regrets dans un arrêt dicté par leur conscience.

Le résumé de l'affaire a été ensuite fait, en Anglais, par l'hon. Juge Pyke et, en Français, par l'hon. Juge Rolland.

A quatre heures, MM. les Jures sont entrés en délibération. L'on sait qu'après quatre jours ils ne purent s'accorder sur leur verdict. Mr.

Dillon, interprète assermenté près de la Cour du Banc du Roi, avait été chargé de traduire en Français ou en Anglais les débats, pour les Jurés qui n'entendaient que l'une de ces langues.

Samedi vers deux heures, Mr. Edwin Atwater, l'un des jurés, fit application à la Cour pour annoncer que sa santé était très faible et que sa vie serait en danger, s'il restait plus longtemps sans nourriture, ce qui fut corroboré par les autres jurés. La cour entra de suite en délibération dans la chambre du conseil. A trois heures précises la cour reprit le banc ; le Procureur du Roi, les avocats du prisonnier et ce dernier lui-même étaient présents ; on fit introduire le jury et il fut feuilleté de voir, à l'extérieur de Mr. Atwater, que son objection était sérieuse, car une pâleur livide lui couvrait tout le visage. La cour, en faisant observer que d'après la loi un juré ne doit rien porter avec lui pour manger et que celui qui enfreint cette règle est sujet à être puni, ajouta que, cependant, si avant le verdict, l'un des jurés se trouvait malade, des soins doivent lui être portés, sous la surveillance du Shérif. Dans la circonstance, l'état de Mr. Atwater ne lui permettant point de rester plus long temps à jeun, sans exposer sa vie, et tout devant être égal entre les membres du jury, il serait accordé immédiatement un repas à tous les membres du jury, et chaque jour subséquent, un seul repas à midi, jusqu'à l'expiration du terme criminel, le 10 Septembre 1839. La cour fit observer que ce repas serait aux dépens de MM. les Jurés, n'ayant aucune autorité pour engager l'état à cet égard. L'un des jurés, qui paraissait être franco-canadien, fit observer que la plupart d'entr'eux n'étaient pas munis d'argent, qu'ils étaient loin de leur famille, qu'ils ne pouvaient parler à personne, et qu'il était impossible qu'ils trouvassent les moyens de payer immédiatement ce qu'on leur fournirait. Le Procureur-Général déclara alors qu'il pourvoit à ces soins des deniers publics si le prisonnier y consentait. Celui-ci, qui n'avait pas compris la proposition, avait d'abord répondu non ; mais, sur des explications subséquentes, il donna son adhésion favorable.

Mardi, 10 Septembre 1839, à deux heures et demie, après que toutes les affaires de la Cour Criminelle furent closes, on fit comparaître l'accusé à la barre et le jury fut introduit dans la cour ; les juges demandèrent aux jurés s'ils étaient d'accord, et M. Atwater répondit "qu'ils ne pouvaient s'accorder." La cour resta quelque temps en suspens, et il y eut quelques colloques entre les juges, le procureur du Roi ainsi que les conseils de l'accusé. La cour décida enfin que les jurés retourneraient dans leur coambre et qu'ils y resteraient jusqu'à 11 heures et demie, époque à laquelle on connaîtrait leur décision.

A l'heure indiquée, la cour rentra en séance, l'accusé fut amené et le jury fut introduit. Le greffier lui demanda s'il était d'accord sur son verdict et la réponse fut la même. La Cour

attendit jusqu'à minuit et déclara sa session close. Le jury fut alors déchargé par la seule opération de la loi et le prisonnier reconduit en prison.

L'autorité présumait que les passions pourraient jouer un grand rôle dans la fin de ce procès important; elle pensait qu'on profiterait de l'heure avancée où les pénibles débats devaient se terminer pour se porter à quelques excès, et c'était assez pour éveiller toute sa sollicitude à conserver l'ordre public. Des précautions sages avaient été prises pour réprimer un mouvement et l'empêcher de devenir un vaste incendie. Deux compagnies de grenadiers-gardes stationnaient dans la rue Notre-Dame, vis-à-vis le marché, depuis 10 heures du soir; les armes étaient en faisceau, mais cet appareil militaire faisait comprendre que force ne manquerait pas à la loi. Le 24^e régiment était sous les armes, dans la cour de la caserne qui touche au palais de justice; un fort détachement de la police se trouvait réuni dans ses différentes stations, et des patrouilles de ces gardiens de la paix publique sillonnaient les rues avoisinantes; les connétables spéciaux étaient au grand complet, pour la garde de la salle d'audience, ainsi que pour celle du jury, et même celle du prisonnier.

Des 10 heures du soir, différents groupes se promenaient aux abords de la cour et des figures assez sinistres annonçaient de mauvaises dispositions; cependant, tout était paisible, et l'on n'entendait, de loin en loin, que des sifflements qui paraissaient être poussés comme signes de ralliement. Quelques cris se faisaient entendre du côté de la fenêtre du palais qu'on savait être celui de la chambre de délibérations du jury.

Vers onze heures, la salle d'audience commença à s'illuminer et le monde entra en foule. Lorsqu'on vit que toute la salle était pleine, on eut la précaution de garder les grilles et d'empêcher de passer afin que la cour et tout le bâtiment fussent libre, car il eut été impossible de porter remède au mal, si l'encombrement de tout cet espace eut été effectué.

Lors de l'arrivée du prisonnier et de son entrée dans son banc, des murmures et des sifflets se firent entendre; mais un grand nombre de voix s'élevant élevés pour obtenir le silence, l'ordre se rétablit de suite.

La cour, comme nous l'avons dit, entra sur le banc à onze heures et demie. Il n'y avait que les hon. juges Rolland et Gale.

Lors de l'introduction du jury et de l'annonce de son discours, de nouveaux murmures et des sifflets se firent entendre, mais ils furent de suite comprimés.

Au moment où la cour déclarait sa session close et ses pouvoirs expirés, d'autres sifflets partirent, mais furent encore arrêtés promptement, car le respect envers les juges n'était pas sans doute éteint parmi ceux qui préludaient à d'autres exploits.

A peine les juges furent-ils descendus du banc, qu'un cri sauvage se fit entendre et qu'un parti d'individus s'élança sur le banc du

jury, pour frapper ceux qui le composaient et que l'on présumait n'avoir point voté selon ces vœux. Un encrier de plomb fut lancé et alla frapper la tête de l'un des jurés, auquel il fit une blessure; le *Herald* dit que cet encrier était destiné à M. Atwater, et nous l'en croyons sur parole, car il doit en savoir quelque chose. Des bâtons furent levés, des cris de meurtre se firent entendre, et pendant quelque temps ce fut une horrible confusion! Le courage et la détermination des connétables servit efficacement à protéger les jurés, dont la plupart se réfugièrent ou ils purent. Nous entendîmes crier après M. Walker, que quelques confrères avaient heureusement entraîné hors de l'enceinte; et cet acharnement nous parut extraordinaire, car le ministère de l'avocat est un sacerdoce qu'il doit exercer envers qui que ce soit, et qui doit être respecté, dans quelques rangs qu'il s'exprime. On n'ignore pas sans doute que si l'accusé se trouve sans défenseur, la cour doit lui en nommer un, et que l'avocat désigné ne peut désertir sa mission.

La force publique parvint cependant à faire évacuer la salle, et la disparition des objets de la rage des assaillans contribua peut-être plus que toute autre chose à les engager à la retraite.

Tandis ce temps on s'était élancé sur le prisonnier, qui eut éprouvé le sort le plus affreux sans la détermination de ses gardiens, et de quelques autres personnes, pour empêcher un crime; cependant l'attaque ne fut pas la plus forte de son côté; sans doute que les confédérés, dans la salle, s'en reposaient, à son égard, sur ceux du dehors, car ils s'étaient probablement chargés du jury. Dans la rue, des groupes nombreux s'étaient formés, et l'officier commandant l'escorte crut convenable de s'adresser à cette foule pour l'engager à se retirer; on lui répondit en bon anglais, qu'on n'était plus sous le régime militaire et qu'on avait droit à faire ce qu'on voudrait, ou quelque chose de semblable. Au moment où la voiture qui renfermait le prisonnier partit, la foule se porta en avant; l'officier lança son cheval sur ces mutins et distribua, à droite et à gauche, des coups de plats de sabre; les hussars imitèrent son exemple, en sorte que les confédérés trouvant la rue Notre-Dame barrée par les grenadiers gardes, fuirent par le marché neuf. Une grande partie d'entre eux se dirigea par la rue St. Paul, vers la rue Bon Secours, afin d'intercepter la voiture au passage, mais les chevaux avaient pris le galop et le prisonnier était déjà réintégré en sûreté dans sa cellule, avant que ces affamés de justice populaire fussent arrivés à moitié chemin.

MM. Maybell et Fraser, qu'on considérait comme ayant tenu pour la condamnation furent portés en triomphe chez eux, malgré toutes leurs prières de leur épargner une semblable ovation; un dîner avait été préparé pour eux; mais ces messieurs finirent par s'en exempter, en rappelant qu'ils avaient rempli un devoir de conscience, qui serait dénaturé et considéré comme un acte d'esprit de parti, s'ils cédaient

à des bonheurs qu'ils n'avaient pas demandés. Les insensés, qui avaient fait tous les apprêts, ne se rappelaient sans doute point combien avaient été blâmables les jurés qui avaient été traités par des partisans politiques, après l'acquiescement des assassins de l'infortuné Chartrand !

Tel est le récit fidèle des scènes que nous avons eu à déplorer et qui ont affligé tous les hommes de sens de tous les partis. A deux heu-

res du matin la tranquillité la plus parfaite régnait dans la ville, et l'on ne se fut pas aperçu qu'une tragédie populaire avait été sur le point d'arriver à son sanglant dénouement, une heure auparavant. L'autorité s'est montrée ce qu'elle sera toujours, étrangère aux impulsions de parti, ne considérant que le respect dû à la loi, prouvant qu'elle n'était pas disposée à servir les passions et qu'elle avait le pouvoir comme la volonté de soutenir l'ordre public.

FIN.

LIBRAIRIE
G. DUCHARME
215, rue Fullum
Montréal

n
e
cl
cl
nie
ju
er
gr
Ar
pa
en
ils

la plus parfaite ré-
se fut pas apper-
avait été sur le
t dévouement, une
ité s'est montrée
angère aux impul-
t que le respect dû.
était pas disposée
lle avait le pouvoir
ir l'ordre public.

